GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION

23e Année 30 SEPTEMBRE 1967 N° 9

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juillet, août et septembre) 2
2) Chambre des Députés (mois de juillet) 5
3) La Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas 6
4) La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck 14
5) L'Assemblée Générale de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord à Luxembourg 16
6) Le Congrès de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers 21
7) L'Etablissement d'une importante entreprise industrielle à Colmar-Berg 24
8) La Situation budgétaire du Luxembourg et le projet de budget de l'Etat pour 1968 27
9) La Cérémonie commémorative en l'honneur de Joseph Hackin . . 33
10) Nouvelles de la Cour (mois de juillet) 35
11) Réunions du Conseil de Gouvernement (mois de juillet, août et septembre) 36
12) Nouvelles diverses 38
13) Le Mois en Luxembourg (mois de juillet, août et septembre) . . 43

Mémorial

(mois de juillet)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 19 juin 1967 porte modification de la Convention concernant les échanges entre Etats de publications officielles et documents gouvernementaux, faite à Paris, le 5 décembre 1958. (page 689)

La loi du 19 juin 1967 porte approbation de l'Accord européen relatif à l'échange des réactifs pour la détermination des groupes sanguins, signé à Strasbourg, le 14 mai 1962. (page 780)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 modifie la liste I annexée au règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (pages 807 et 809)

Un arrêté grand-ducal du 12 juillet 1967 publie les modifications apportées au tarif des péages sur la Moselle. (page 816)

Un arrêté grand-ducal du 12 juillet 1967 publie les dispositions de police pour la navigation au radar et par temps bouché sur la Moselle. (page 818)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 21 juillet 1967 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1967. (page 822)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

La loi du 8 juillet 1967 concerne la divulgation et la mise en œuvre des inventions et des secrets de fabrique intéressant la défense du territoire ou la sûreté de l'Etat. (page 797)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement ministériel du 5 juin 1967 concerne les auteurs à étudier pour les examens des brevets d'instituteurs. (page 687)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de la Solidarité Sociale.

La loi du 24 juillet 1967 modifie la loi du 24 avril 1964 concernant les prestations familiales. (page 823)

*

Ministère de la Fonction Publique.

La loi du 24 juillet 1967 modifie la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. (page 824)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 fixe le contingent des volontaires de l'armée. (page 799)

Un règlement grand-ducal du 15 juillet 1967 fixe la rémunération des volontaires de l'armée. (page 800)

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1967 détermine le rapport entre les taux communaux des impôts fonciers A et B. (page 712)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1967 a pour objet de compléter l'arrêté grand-ducal du 10 mars 1959 sur la destruction des animaux malfaisants et nuisibles tel qu'il a été modifié dans la suite. (page 732)

*

Ministère de la Justice.

La loi du 4 juillet 1967 modifie les chapitres I et III du titre V du livre 1er du code civil et les articles 264 et 265 du code pénal. (page 793)

La loi du 4 juillet 1967 concerne la répression du faux témoignage et des fausses déclarations devant les juridictions internationales. (page 797)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1967 porte nouvelle fixation du taux de participation des communes dans le montant global des parts fixes que l'Etat et les communes doivent supporter dans les rentes et pensions des régimes de pension contributifs. (page 712)

Un règlement ministériel du 30 juin 1967 modifie le régime d'accise du tabac. (page 713)

Un règlement ministériel du 17 juillet 1967 détermine les attributions et le lieu de résidence des inspecteurs, des contrôleurs et du chef de bureau de la direction de l'administration de l'enregistrement et des domaines. (page 820)

Mémorial

(mois d'août)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 détermine les services luxembourgeois dans lesquels les officiers et sous-officiers de carrière de l'armée peuvent être employés par ordre du Gouvernement. (page 892)

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 12 juillet 1967 porte approbation d'un amendement à l'article 109 de la Charte des Nations Unies adopté par la résolution de l'Assemblée Générale 101 (XX) du 20 décembre 1965. (page 831)

La loi du 8 juillet 1967 porte approbation de la Convention européenne sur l'équivalence des périodes d'études universitaires, signée à Paris, le 15 décembre 1956. (page 836)

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie la liste I annexée au règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 839)

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie la liste I annexée au règlement grand-ducal du 18 janvier 1966 soumettant à licence l'importation de certaines marchandises. (page 841)

Un arrêté grand-ducal du 31 juillet 1967 publie la Décision du Comité des Ministres de l'Union économique belgo-luxembourgeoise du 6 juillet 1967 modifiant la Décision du 18 juillet 1966 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Comité. (page 851)

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 26 juillet 1967 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 839)

Un règlement ministériel du 31 juillet 1967 fixe les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles figurant à l'annexe A du règlement grand-ducal du 18 février 1966, fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 879)

*

Ministère des Classes Moyennes.

La loi du 5 août 1967 complète la loi du 21 mai 1951 ayant pour but la création d'une caisse de pension des artisans et porte ajustement des pensions de cette caisse. (page 861)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

La loi du 5 août 1967 porte renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion. (page 844)

Un règlement grand-ducal du 14 août 1967 concerne l'application du règlement 120/67/CEE de la Communauté Economique Européenne à la campagne céréalière 1967/68. (page 882)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie le règlement grand-ducal du 7 août 1961 portant fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des professeurs d'enseignement professionnel et des chefs d'atelier de l'Ecole des Arts et Métiers de l'Institut d'Enseignement Technique. (page 892)

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 8 juin 1960 fixant les conditions de recrutement des membres de la Sûreté publique. (page 878)

*

Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 14 août 1967 porte temporairement le nombre des huissiers du canton de Luxembourg à huit. (page 899)

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 3 août 1967 détermine les mesures complémentaires pour parer à la propagation de la rage. (page 834)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement ministériel du 14 août 1967 modifie et complète l'arrêté ministériel du 25 novembre 1955 fixant les conditions d'admission, les matières d'examen, l'aménagement du local et le matériel d'instruction des instructeurs des candidats-conducteurs de véhicules automoteurs ainsi que le coût des leçons. (page 896)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement ministériel du 24 juillet 1967 modifie l'arrêté ministériel du 28 juillet 1961 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médico-dentaires, prévue par l'article 308bis du Code des assurances sociales. (page 876)

Un règlement ministériel du 25 juillet 1967 rend applicable à la Caisse de maladie des professions indépendantes et à la Caisse agricole le règlement ministériel du 24 juillet 1967 modifiant l'arrêté ministériel du 28 juilet 1961 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médico-dentaires, prévue par l'article 308bis du Code des Assurances sociales. (page 876)

La loi du 31 juillet 1967 modifie l'article 6 de la loi du 16 février 1967 portant aménagement de la loi unique du 13 mai 1964 ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs et ajustement des pensions prévues par le Code des assurances sociales et la législation de l'assurance pension des employés privés au niveau moyen des salaires de 1960. (page 877)

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie l'article 22 de l'arrêté grand-ducal du 11 mai 1957 portant réglementation des relations des institutions d'assurance sociale avec les médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cliniques et autres fournisseurs, pris en exécution de l'article 308bis du Code des assurances sociales. (page 877)

Un règlement grand-ducal du 5 août 1967 concerne l'exécution de l'article 7 de la Convention sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis du Brésil, signée à Rio de Janeiro le 16 septembre 1965. (page 893)

*

Ministre des Travaux Publics.

La loi du 16 août 1967 a pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes. (page 868)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement ministériel du 20 juillet 1967 fixe les sommes à tenir en caisse par les comptables de l'Etat. (page 832)

Un arrêté grand-ducal du 31 juillet 1967 modifie l'arrêté grand-ducal du 1er août 1945 concernant l'émission de billets par la Banque Internationale à Luxembourg. (page 842)

Un règlement grand-ducal du 31 juillet 1967 a pour objet de modifier l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1882 pour l'exécution de la loi sur les poids et mesures. (page 842)

La loi du 5 août 1967 porte aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement. (page 848)

Un règlement ministériel du 1er août 1967 concerne les douanes et les accises. (page 853)

Un règlement ministériel du 7 août 1967 a trait au tarif des droits d'entrée. (page 857)

La loi du 31 juillet 1967 a pour objet de modifier l'article 6 de la législation sur le régime des cabarets. (page 859)

Mémorial

(mois de septembre)

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 22 septembre 1967 fixe les indemnités des experts consultés par le Conseil Economique et Social. (page 991)

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 15 juillet 1967 porte approbation du Code européen de sécurité sociale et du Protocole au Code européen de sécurité sociale, signés à Strasbourg, le 16 avril 1964. (page 924)

*

Ministère de l'Agriculture et de Viticulture.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1967 concerne la commercialisation et l'importation de semences de céréales d'hiver pour la campagne culturale 1967-1968. (page 922)

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1967 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans la localité de Gostingen. (page 991)

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 26 août 1967 complète le règlement grand-ducal du 14 août 1967 concernant l'application du règlement N° 120/67/CEE de la Communauté Economique Européenne à la campagne céréalière 1967-1968. (page 921)

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 14 août 1967 concerne l'admission des élèves aux établissements d'enseignement secondaire. (page 960)

*

Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Population et de la Solidarité Sociale.

Un règlement ministériel du 8 septembre 1967 modifie l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 concernant la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitant, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite. (page 976)

*

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 18 septembre 1967 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 971)

*

Ministère du Travail, de la Sécurité Sociale et des Mines.

Un règlement grand-ducal du 14 août 1967 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu le 18 avril 1967 entre la Fédération des patrons carreleurs d'une part et le Syndicat des carreleurs d'autre part. (page 908)

Un règlement grand-ducal du 8 septembre 1967 modifie les dispositions réglementaires concernant le personnel de la caisse de pension des employés privés. (page 977)

*

Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 20 mars 1967 concerne l'émission d'un nouveau billet de 10 francs. (page 907)

Un règlement ministériel du 5 septembre 1967 concerne la création de postes de surveillance constitués par des agents de la douane luxembourgeoise le long de la frontière belgo-luxembourgeoise. (page 975)

Un règlement grand-ducal du 20 septembre 1967 fixe l'organisation de l'administration des contributions directes et des accises. (page 979)

Chambre des Députés

(mois de juillet)

4 juillet 1967 : 55e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (N° 1229). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

5 juillet 1967 : 56e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Réponse à M. le Secrétaire d'Etat à la Santé Publique à une demande d'interpellation. — Projet de loi portant modification de la loi du 29 avril 1964 concernant les prestations familiales (N° 1229). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal, avec dispense du second vote. — Démission de M. Victor Bodson, comme député et comme président de la Chambre des Députés.

6 juillet 1967 : 57e séance publique. — Assermentation de M. Marcel Schlechter. — Election d'un nouveau Président. — Allocution de M. le Premier Vice-Président. — Allocution de M. le Président élu. — Règlement des travaux parlementaires. — Titre honorifique conféré à M. le Président Victor Bodson. — Election d'un Vice-Président. — Renouvellement de la délégation socialiste au Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant modification du régime fiscal des immeubles en copropriété (N° 1136). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification du régime fiscal des immeubles en copropriété (N° 1136). Continuation de la discussion générale. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant modification du régime fiscal des immeubles en copropriété (N° 1136). Continuation et fin de la discussion générale. — Projet de loi sur le colportage et les professions ambulantes (N° 988). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

11 juillet 1967 : 58e séance publique. — Projet de loi portant modification du régime fiscal des immeubles en copropriété (N° 1136). Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi sur le colportage et les professions ambulantes (N° 988). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi complétant la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans et portant ajustement des pensions de cette caisse (N° 1234). Rapport de la Commission des affaires économiques. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du se-

cond vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi du 16 février 1967 portant aménagement de la loi unique du 13 mai 1964 ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pensions contributifs et ajustement des pensions prévues par le Code des assurances sociales et la législation de l'assurance-pension des employés privés au niveau moyen des salaires de 1960 (N° 1248). Rapport de la Commission des affaires sociales. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (N° 1209). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

12 juillet 1967 : 59e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (N° 1209). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant modification de la loi du 26 mai 1954, réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, telle qu'elle a été validée et modifiée dans la suite. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 6 de la législation sur le régime des cabarets (N° 1250). Rapport de la Commission spéciale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

13 juillet 1967 : 60e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N° 1227). Rapport de la Commission des affaires économiques. Discussion générale. — Interpellation de l'honorable M. Useldinger sur la politique extérieure du Gouvernement, face à la situation internationale et particulièrement concernant le Vietnam, la Grèce et la sécurité européenne. — Projet de loi portant renouvellement et modification de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N° 1227). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

18 juillet 1967 : 61e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Motions déposées au cours des discussions de l'interpellation de l'honorable M. Useldinger sur la politique extérieure du Gouvernement, face à la situation internationale et particulièrement concernant le Vietnam, la Grèce et la sécurité européenne.

La Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux Pays-Bas

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse firent une visite officielle aux Pays-Bas du 12 au 15 septembre 1967.

On se souvient qu'en 1951, Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas furent les hôtes officiels du Grand-Duché de Luxembourg et que du 5 au 8 juin 1956, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg firent une visite officielle aux Pays-Bas, rendant ainsi la visite que les Souverains néerlandais avaient faite à Luxembourg, du 19 au 21 juin 1951.

La journée du 12 septembre

A l'occasion du départ de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour leur visite officielle aux Pays-Bas, une cérémonie eut lieu le 12 septembre 1967 au Palais de Luxembourg.

Leurs Altesses Royales y prirent congé des Chefs des missions diplomatiques résidant à Luxembourg, du Chargé d'Affaires a. i. des Pays-Bas, du Président de la Chambre des Députés, des Membres du Gouvernement ainsi que d'un certain nombre d'autres personnalités luxembourgeoises.

En quittant le Palais grand-ducal, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue un détachement militaire avec drapeau et musique qui rendit les honneurs devant le Palais.

Les voitures officielles, encadrées d'une escorte motocycliste de la Gendarmerie, quittèrent ensuite le Palais pour l'aéroport du Findel.

Avant de monter à bord de l'avion « Fokker Friendship » de la compagnie « Luxair », Leurs Altesses Royales et les membres de leur Suite furent salués par le commandant en chef de l'aéroport, ainsi que par le président et de directeur de la compagnie « Luxair ». Une jeune fille remit à cette occasion un bouquet de roses rouges à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. Les membres de l'équipage de l'avion furent également présentés à Leurs Altesses Royales.

L'avion, à bord duquel avaient pris place les Souverains et les membres de leur Suite, décolla de l'aéroport à 8 heures 30, à destination de Soesterberg aux Pays-Bas.

Voici la liste des personnalités qui accompagnèrent Leurs Altesses Royales au cours de leur visite officielle aux Pays-Bas : S. Exc. Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. Monsieur Alfred Loesch, Grand Maréchal de la Cour, S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg aux Pays-Bas et Madame Georges Heisbourg, Madame Emile Neuman, Dame d'honneur hon. de S. A.R. la Grande-Duchesse, Monsieur Roger Wurth, Chambellan e. s. e. de S. A. R. le Grand-Duc, Monsieur André Philippe, Chef du Protocole, le Major Germain Frantz, Aide-de-Camp de S.A.R. le Grand-Duc, et Monsieur François Hallé, Commissaire de la Cour.

Au moment de survoler le territoire belge, Son Altesse Royale le Grand-Duc adressa le télégramme suivant à Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges :

« Leurs Majestés le Roi et la Reine,
Château de Laeken, Bruxelles.

Survolant le territoire belge la Grande-Duchesse et moi avons à cœur d'envoyer à Vos Majestés nos pensées les plus affectueuses auxquelles nous joignons les meilleurs vœux du peuple luxembourgeois au peuple belge, unis par tant de liens d'amitié.

Jean. »

Nous reproduisons ci-après le texte du télégramme que Sa Majesté le Roi des Belges adressa à Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg,
Palais Royal, Amsterdam.

Très sensibles à votre chaleureux message, la Reine et moi vous en remercions vivement. Dès à présent nous vous exprimons la joie que nous cause, à la population belge et à nous-mêmes la prochaine visite en Belgique des souverains d'un pays voisin et uni au nôtre par des liens amicaux multiples et profonds.

Baudouin. »

A partir de la frontière néerlandaise et jusqu'à son atterrissage à la base aérienne de Soesterberg, l'avion de la compagnie « Luxair » fut escorté d'une escadrille des Forces Aériennes Royales des Pays-Bas.

A leur descente d'avion, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par Leurs Altesses Royales la Princesse Béatrix et le Prince Claus des Pays-Bas qui leur présentèrent les membres des services d'honneur, à savoir :

S. Exc. le baron J. J. L. Van Lynden, Grand-Maître de la Maison de Sa Majesté la Reine, Grand-Maître des Cérémonies, Monsieur le Docteur F. J. M. A. H. Houben, Chambellan e. s. e. de Sa Majesté la Reine, le Lieutenant-Colonel L. Van Dorp, Aide-de-camp de Sa Majesté la Reine, Madame M. A. R. De Kanter, Dame du Palais de Sa Majesté la Reine et le Colonel W. F. K. Bischoff van Heemskerck, Premier Ecuyer, Chambellan e. s. e. et Aide-de-camp de Sa Majesté la Reine.

Le train royal quitta ensuite la base aérienne de Soesterberg à destination d'Amsterdam.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis à leur descente de train par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, tandis qu'une batterie d'artillerie de l'Armée Royale exécutait le salut d'honneur de 21 coups de canon.

Après l'exécution de l'hymne national luxembourgeois, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté la Reine passèrent en revue la Garde d'Honneur, en tenue de cérémonie, formée par un détachement de l'Infanterie et de la Marine Royale, avec drapeau et musique.

Les membres de la Suite luxembourgeoise ainsi que les membres des services d'honneur de Leurs Altesses Royales furent ensuite présentés à Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

Sa Majesté la Reine présenta alors à Leurs Altesses Royales les personnalités suivantes : le Bourgmestre d'Amsterdam, le Gouverneur Militaire de la Capitale et les Dignitaires de la Cour, ainsi que les Présidents des deux Chambres des Etats Généraux, le Premier Ministre et les Membres du Gouvernement des Pays-Bas, les Ministres plénipotentiaires de Surinam et des Antilles néerlandaises, les Ministres d'Etat, le Vive-Président du Conseil d'Etat, ainsi que d'autres personnalités civiles et militaires.

Au moment de quitter le salon d'honneur de la gare pour gagner leur voiture, Leurs Altesses Royales furent très chaleureusement acclamées par la population et répondirent par des gestes de la main à l'accueil spontané des habitants d'Amsterdam.

Son Altesse Royale le Grand-Duc et Sa Majesté la Reine prirent place dans la calèche royale, à six chevaux, qui était escortée par le Chef de la Maison Militaire, tandis que Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas et Son Altesse Royale la Princesse Béatrix et le Prince Claus des Pays-Bas prirent place respectivement dans la seconde et la troisième calèche.

Le cortège royal, entouré d'une escorte montée et suivi des voitures officielles, traversa le centre de la

ville d'Amsterdam, sous les acclamations de la population massée le long du parcours, adondamment pavoisé. L'accueil réservé aux Souverains luxembourgeois à Amsterdam fut exceptionnellement chaleureux et Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, visiblement touchés par cette ovation et très souriants, saluèrent sans cesse la foule.

A leur arrivée au Palais d'Amsterdam, l'hymne national luxembourgeois fut exécuté, et les Souverains passèrent en revue la Garde d'honneur, formée par un détachement du Régiment des Grenadiers de la Garde, avec drapeau et musique.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, entourés de Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, apparurent peu après au balcon du Palais où ils furent une fois de plus très acclamés par la population.

Peu après, les Souverains luxembourgeois quittèrent le Palais à pied pour se rendre au Monument National. Un détachement formé de membres des Sociétés de tir des étudiants rendit les honneurs le long du parcours.

Devant le Monument National, Leurs Altesses Royales furent accueillies par le Premier Ministre des Pays-Bas, le Bourgmestre d'Amsterdam, le Commissaire de la Reine pour la Hollande du Nord et le Gouverneur Militaire de la capitale.

Une haie d'honneur formée par un détachement de la Réserve Nationale Militaire fut alignée près du Monument.

En présence d'une foule impressionnante, le Grand-Duc déposa une couronne de fleurs au pied du Monument, tandis que fut rendu le salut d'honneur.

Leurs Altesses Royales regagnèrent ensuite le Palais sous l'acclamation de la population.

Les Chefs des missions diplomatiques accrédités aux Pays-Bas furent alors présentés à Leurs Altesses Royales.

Après un déjeuner, les Souverains quittèrent le Palais pour se rendre à l'Hôtel de Ville où ils furent accueillis par le Bourgmestre d'Amsterdam, qui leur présenta les échevins, des membres du Conseil municipal et les invités à la réception offerte par la municipalité de la Ville d'Amsterdam.

Voici le texte de l'allocution de Monsieur le Dr I. Samkalden, Bourgmestre de la Ville d'Amsterdam, prononcée au cours de la réception à l'Hôtel de Ville:

« Altesses Royales,
Majesté, Altesse Royale,

En prononçant les vœux de bienvenue j'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui tout particulièrement et de tout mon cœur à Vos Altesses Royales du Grand-Duché, Hôtes de notre Reine et du Prince des Pays-Bas, nous éprouvons la plus grande joie et cela pour deux raisons :

Tout d'abord puisque Vous avez daigné exprimer le désir de Vous faire présenter les membres du Conseil Municipal d'Amsterdam. Ce Conseil est selon la loi municipale à la tête de la Municipalité. Il élit dans son sein les membres qui avec le bourgmestre — son président — assurent la gestion quotidienne de la ville, à savoir le corps du bourgmestre et des échevins, responsable de sa gestion au Conseil.

Ensuite, puisque aujourd'hui encore, notre Conseil compte parmi ses membres quelques uns qui ont gardé un vif souvenir de la visite que Leurs Altesses Royales, Vos Parents, ont voulu rendre à notre pays en 1956, et Eux aussi ont attaché du prix à une entrevue avec notre Conseil lors de cette occasion.

Notre Conseil a réalisé qu'Amsterdam, comme les autres capitales de l'Europe occidentale, participe à un procès d'importance internationale dans le domaine du développement culturel et socio-économique ; un procès, auquel participent le Grand-Duché aussi bien que les Pays-Bas.

Il va sans dire que notre ville y joue son rôle avec une conviction sincère. Ce développement nous amène en premier lieu à des relations socio-économiques de plus en plus serrées; ainsi se présentent de plus grandes possibilités pour élargir nos points de vue au delà des frontières ; des frontières qui tous les jours sont passées par un nombre croissant de voyageurs, se comprenant de mieux en mieux.

L'élargissement de notre point de vue et une plus grande connaissance de nos problèmes mutuelles sont des éléments indispensables pour une plus forte collaboration à l'avenir.

Tout cela nous incite à nous orienter vers l'avenir, un avenir, où la tâche de maintenir, de développer, voire de modifier et de compléter le cadre de notre collaboration sera confié à la jeunesse actuelle.

C'est pourquoi l'établissement d'un contact entre les jeunesses de nos pays est un acte justifié et même indispensable.

C'est à ce propos que j'attache une très grande importance à l'hospitalité que la capitale de Votre pays — le Luxembourg — témoignera d'ici quelques semaines à la jeunesse des capitales des six pays de la C. E. E. Il va de soi que la jeunesse d'Amsterdam y sera représentée également.

Ces perspectives augmentent l'allégresse que nous procure Votre visite et c'est ainsi que je souhaite qu'il me soit permis de prier Vos Altesses Royales de bien vouloir accepter, en souvenir de Votre visite à Amsterdam, un bol à eau-de-vie de la Frise, créé par un orfèvre du dix-huitième siècle. Il a été fait en 1743 à Sneek par l'orfèvre Fedde Edema.

C'est un objet de folklore néerlandais véritable. Il s'employait traditionnellement dans le cercle de famille et d'amis en l'honneur du Jour de l'An, de fêtes de noces, de naissances et de festivités spéciales, comme celle que nous vivons en ce moment.

Puisse cet objet contribuer à ranimer le souvenir de Votre visite à Amsterdam. »

Avant de regagner le Palais, les Souverains visitèrent le Rijkmuseum, accompagnés du Ministre des Affaires Culturelles des Pays-Bas et du Directeur en chef du Musée.

Dans la soirée, un dîner de gala fut offert par Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Des discours furent prononcés à cette occasion par les deux Chefs d'Etat. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux discours :

Discours prononcé par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas au cours du dîner de gala au Palais d'Amsterdam

« Altesses Royales,

Tout d'abord, j'exprime toute la joie que nous éprouvons, mon mari et moi, de vous accueillir dans notre pays.

Cette joie est partagée par le peuple des Pays-Bas. Il se réjouit de cette visite qui rend manifeste, aux yeux de tous, l'existence, entre nos deux pays, d'une étroite entente et d'une amitié des plus cordiales.

Personnellement j'ai le souvenir précieux de trois visites d'état antérieures de souverains luxembourgeois : celle de la Grande-Duchesse Marie-Adélaïde avant la première guerre mondiale, entre les deux guerres celle de vos parents, dont mes parents furent les hôtes, et puis celle où nous eûmes le privilège d'accueillir vos parents, après notre inoubliable visite chez vous.

Il y a peu de temps que la Grande-Duchesse a cru devoir abdiquer. Elle continuera à vivre dans notre souvenir comme une souveraine qui — pendant tout son règne — prit à cœur nos relations réciproques, et dont les preuves d'une amitié personnelle nous ont si souvent touchés.

Mais c'est avec les mêmes sentiments chaleureux que nous souhaitons la bienvenue à son successeur et fils et à sa belle-fille.

Les souvenirs que je viens d'évoquer illustrent — en ce siècle — une solidarité séculaire, une unité de fortune historique et une amitié continuant à s'épanouir. Le Luxembourg, cependant, a dû se relever, ressusciter à deux reprises des débris de la guerre, tandis que nous n'eûmes à passer par une telle expérience qu'une seule fois.

Par les revers et les luttes de plus de dix siècles, le Luxembourg a maintenu et développé avec persévérance sa personnalité, sous forme d'autonomie et finalement comme Grand-Duché souverain et indépendant, et comme un pouvoir actif, stimulant dans la coopération internationale.

L'un et l'autre, nous avons le privilège de composer — avec la Belgique — le Benelux.

Ce noyeau, qui, graduellement, s'est développé et consolidé, est devenu le prototype des communautés européennes, à leur tour sources d'inspiration pour maint autre pays.

Le Luxembourg tout particulièrement, ayant été l'hôte de la communauté européenne du charbon et de l'acier, dès le début, a donné un exemple à tous.

Notre tâche commune à présent est de s'obstiner à la réalisation de la forme idéale du marché commun : à l'achèvement des règlements économiques, à une structure supranationale, à une accessibilité pour les autres pays européens.

Cette insistance caractérise la phase actuelle, moins inspiratrice que celle de la fondation. Mais nous sommes confrontés à présent avec cette tâche — aussi satisfaisante, puisque non moins utile que celle du début.

Si nous croyons en un idéal, indispensable à la création d'une base matérielle et morale plus solide pour le présent et pour l'avenir, il nous faut viser à sa réalisation sans jamais perdre courage.

L'Europe — dans toute sa diversité et son unité — voulant continuer à développer la vie et la vitalité, devra gagner cette symbiose.

Ainsi l'Europe saura et pourra déployer ses grandes possibilités plus qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, tout spécialement afin de sauver le monde du fatal abîme séparant les pauvres et les riches.

Unissons nos forces —en amis, conscients d'une vocation commune activant nos mains, inspirant nos esprits, pour l'humanité d'aujourd'hui et celle de demain.

C'est dans cette solidarité et dans une amitié fort ancienne que je lève mon verre en l'honneur de vos Altesses Royales, de toute la famille grand-ducale et de la nation luxembourgeoise toute entière. »

Discours prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc au cours du dîner de gala au Palais d'Amsterdam

« Majesté, Altesse Royale,

La Grande-Duchesse et Moi sommes profondément sensibles aux paroles si chaleureuses que Votre Majesté vient de Nous adresser. Nous y trouvons le reflet des liens affectueux qui unissent si étroitement Votre famille et la Nôtre ainsi que l'écho de l'accueil particulièrement cordial que le peuple néerlandais Nous a réservé aujourd'hui-même.

L'invitation de rendre visite à un pays auquel le Grand-Duché de Luxembourg est uni par une amitié solide, des affinités profondes et des liens créés par une longue histoire a non seulement été appréciée hautement de nous tous qui avons l'honneur d'être vos hôtes à cette table, mais elle a été aussi ressentie avec une vive satisfaction par le peuple luxembourgeois tout entier.

Ai-je besoin de rappeler les liens particuliers qui, tout au long de la majeure partie du 19e siècle, ont attaché le Luxembourg à la Couronne des Pays-Bas ? Ce passé n'est pas tombé dans l'oubli : les Rois de la Maison d'Orange ont contribué par leurs actes à façonner la forme de notre Etat et leur nom conserve, pour cette raison, une consonance familière pour tous les Luxembourgeois. De nombreux souvenirs et vestiges rappellent encore, à Mes compatriotes, l'époque de l'union personnelle qui coïncide pour eux avec la formation progressive d'un sentiment national et la réalisation de leur indépendance.

Comment pourrais-je ne pas évoquer, dans ce contexte, la haute figure du Prince Henri des Pays-Bas que le Roi Grand-Duc Guillaume III, Votre Grand-Père, avait nommé Prince-Lieutenant pour le Grand-Duché. C'est précisément cette année que nous avons commémoré le centenaire d'un événement historique capital, dans lequel le Prince Henri a joué un rôle déterminant : Je fais allusion au traité de Londres, du 11 mai 1867, qui est considéré comme la consécration définitive de l'autonomie politique et de l'indépendance internationale du Grand-Duché.

Si, en 1890, la mort du Roi Grand-Duc a mis fin, en vertu du Pacte de famille, aux relations dynastiques entre le Grand-Duché et la Couronne des Pays-Bas, elle ne brisa pas pour autant les liens de l'amitié. Il nous reste depuis cette époque un accord concret qui assure au Luxembourg, en vue de la défense de ses intérêts à l'étranger, le concours des missions diplomatiques néerlandaises, universellement réputées pour leur compétence, leur efficacité et leur dévouement exemplaires.

Nous sommes heureux de voir coïncider cette visite avec une période de progrès dans nos relations bilatérales. Dans le monde moderne l'intérêt bien compris de nos deux pays doit cependant s'identifier à celui de communautés plus larges. Ensemble avec la Belgique, à laquelle nous sommes attachés de part et d'autre par tant de liens étroits, nous avons depuis plus de vingt ans progressé sur la route de l'union économique qui porte le nom de Benelux. Au Luxembourg, qui était déjà engagé à l'égard de la Belgique par une convention d'union antérieure, la création du Benelux a apporté en réalité l'extension de la vie des affaires en direction des Pays-Bas et, à l'inverse, le bénéfice des stimulations reçues du dynamisme extraordinaire de l'économie néerlandaise.

Nos trois pays sont entrés dans d'autres formes de coopération et d'unification à la fois économiques et politiques. Nous restons convaincus que le grand essor pris par certaines d'entre elles — Je songe ici surtout aux Communautés européennes — n'ont pas fait disparaître notre allégance à cette communauté élémentaire qu'est pour nous le Benelux. En fait, il y a là une solidarité naturelle qui est loin d'être périmée et que, d'ailleurs, nos partenaires reconnaissent comme une chose légitime.

Persuadés que l'unification européenne est essentielle à la stabilité et à la prospérité de notre continent ainsi qu'à la paix du monde nos trois peuples se sont déclarés prêts à assumer les responsabilités accrues que leur a imposées cette conviction. Nous voulons servir loyalement la collaboration européenne, et avec Votre Majesté Je nourris le désir ardent que, dans un monde qui nous apprend toujours à nouveau combien précaire est l'état de paix et combien laborieuse est entre les nations la croissance du respect mutuel de leurs droits, l'Europe puisse enfin trouver la voie qu'elle cherche si péniblement.

Votre Famille, Majesté, si intimement liée à la vie du peuple néerlandais, incarne les traditions qui donnent à la nation son fondement solide et ses assises spirituelles. L'année prochaine marquera le vingtième anniversaire d'un règne qui, à la suite des années de relèvement et de rétablissement de l'après-guerre, est devenu synonyme de progrès, de prospérité et de bien-être. C'est du fond de notre cœur que nous nous sommes associés à Votre grande joie à la naissance d'un petit-fils destiné à perpétuer les traditions glorieuses de Votre Maison. Aussi sommes-nous particulièrement heureux de voir ce soir parmi nous Leurs Altesses Royales la Princesse Béatrix et le Prince Claus des Pays-Bas qui, il y a quelques jours, ont tenu sur les fonts baptismaux le Prince Willem-Alexander. Puisse-t-il un jour porter dignement et fièrement le flambeau que ses aïeuls entourent aujourd'hui de leurs soins éclairés et affectueux.

Je lève Mon verre en l'honneur de Sa Majesté la Reine, de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, au bonheur de la Famille Royale, à la grandeur et à la prospérité du peuple néerlandais, à l'amitié entre nos deux pays. »

La journée du 13 septembre

Le 13 septembre, Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas quittèrent le Palais d'Amsterdam pour se rendre en voiture aux Usines Royales Néerlandaises de Construction Aéronautique de Fokker, où ils furent accueillis par le Bourgmestre de la Commune de Haarlemmermeer, le Commissaire de la Reine pour la province de la Hollande septentrionale, le Ministre des Transports et du « Waterstaat » ainsi que par les membres de la Direction des Usines Fokker.

Au moment où Son Altesse Royale le Grand-Duc et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas visitèrent les usines Fokker, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse et Sa Majesté la Reine firent une visite au centre floral d'Aalsmeer, accompagnées du Bourgmestre de la Ville d'Aalsmeer, du Ministre de l'Agriculture et du Président de l'Organisation de la vente publique des fleurs.

Les Souverains se retrouvèrent en fin d'après-midi au Palais « Het Huis ten Bosch » à La Haye

où ils furent salués par le Bourgmestre de La Haye et le Commissaire de la Reine pour la province de la Hollande méridionale.

Du Palais « Het Huis ten Bosch », Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent à l'Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à La Haye où eut lieu une réception de la colonie luxembourgeoise et du Comité directeur de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise pour les Pays-Bas. A leur arrivée à l'Ambassade, les Souverains luxembourgeois furent accueillis par Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg à La Haye et Madame Georges Heisbourg.

La réception à l'Ambassade du Luxembourg se déroula dans une atmosphère très cordiale, et les Souverains luxembourgeois se sont longuement entretenus avec les membres de la colonie luxembourgeoise et le Comité directeur de la Chambre de Commerce.

A 13 heures, un déjeuner fut offert par le Gouvernement néerlandais dans la Salle des Trèves du « Binnenhof », en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

A l'issue du déjeuner, les Souverains se rendirent à Delft. Ils furent accueillis devant la « Nieuwe Kerk » par le Bourgmestre de Delft et le Commissaire de la Reine pour la province de la Hollande méridionale. Ici également, l'accueil réservé aux Souverains par les habitants de Delft, massés par milliers devant la nouvelle église, fut très touchant. Au cours de la visite de la nouvelle église, où sont inhumés les membres de la Maison d'Orange-Nassau, Leurs Altesses Royales déposèrent une couronne de fleurs sur la dalle du caveau royal.

A l'issue de la visite de la nouvelle église, Leurs Altesses Royales se rendirent à pied au « Prinsenhof », en traversant une haie d'honneur formée par les membres de la Société de tir des étudiants de l'Ecole Polytechnique Supérieur de Delft, en tenue de cérémonie, avec musique. Tout le long du parcours, les Souverains furent très chaleureusement ovationnés par la population.

A leur arrivée au « Prinsenhof », les Souverains furent accueillis par le Ministre des Affaires Culturelles des Pays-Bas et le Directeur du Musée Orange-Nassau. Ils visitèrent longuement le Musée avant de regagner Amsterdam.

Dans la soirée, un concert de gala fut offert par la Ville d'Amsterdam au « Concertgebow », en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et de Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas. Cette brillante soirée clôtura la seconde journée de la visite officielle de nos Souverains aux Pays-Bas.

La journée du 14 septembre

Dans la matinée du 14 septembre, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et la Princesse Béatrix et le Prince Claus des Pays-Bas, accompagnés des Ministres des Affaires Etrangères du Luxembourg et des Pays-Bas, s'envolèrent de l'aéroport de Schiphol pour Woensdrecht.

A la descente d'avion, Leurs Altesses Royales furent accueillies par l'Officier commandant la base aérienne de Woensdrecht. La musique des Forces Aériennes Royales exécuta l'hymne national luxembourgeois, tandis que les honneurs furent rendus par un détachement des Forces Aériennes Royales, en tenue de cérémonie, avec drapeau et musique.

Après l'inspection des troupes, le Commissaire de la Reine pour la Zélande, le Chambellan de Sa Majesté la Reine en Zélande, le Bourgmestre de la Commune de Woensdrecht et le Général commandant la région militaire Sud, furent présentés à Leurs Altesses Royales.

Le cortège des voitures officielles quitta Woensdrecht en direction de Wemeldinge, où une fois de plus un accueil très chaleureux fut réservé aux Souverains.

C'est dans une atmosphère de fête que Leurs Altesses Royales, accompagnées des membres de leur Suite et des personnalités néerlandaises, embarquèrent à bord du yacht royal « Piet Hein », acclamées par une population en liesse.

A 13 heures, le « Piet Hein » accosta à Veere, où Leurs Altesses Royales furent saluées par le Bourgmestre de Veere. Peu après, Leurs Altesses Royales arrivèrent à la résidence du Commissaire de la Reine pour la province du Zélande, à Middelbourg, où les honneurs furent rendus par un détachement de l'Ecole des cadets administratifs militaires. Après la revue du détachement d'honneur, le Commissaire de la Reine présenta à Leurs Altesses Royales le Bourgmestre de Middelbourg, les députés de la province et plusieurs autres personnalités.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par le Commissaire de la Reine en Zélande lors de la réception de Leurs Altesses Royales à l'abbaye de Middelbourg :

« Monseigneur, Madame,
Altesses Royales,

Votre présence dans la province de Zélande et surtout sur cette terre historique, réjouit profondément les autorités provinciales et tous les Zélandais. Que vous daigniez être nos hôtes est pour nous un insigne honneur et la cause d'une grande joie. Pendant votre excursion sur les larges fleuves zélandais et le lac de Vere, la différence entre les paysages luxembourgeois et zélandais vous aura certainement frappée. Chez vous : la montagne et les riantes vallées. Chez nous : le sol sans élévation des polders et l'eau, amie et ennemie en même temps. Toutefois, ce n'est pas de cette différence-là que j'aimerais vous parler, mais plutôt des liens qui ont toujours rattaché votre pays à cette province. Liens dont l'origine se perd

dans la nuit des temps, liens qui se rencontrent pour ainsi dire dans la fascinante figure de saint Willibrord, jadis archevêque d'Echternach, jadis aussi apôtre de Zélande.

Willibrord prêchait vers six cent quatre-vingt-dix l'évangile dans l'île de Wulpen située devant la côte flamande. De là il se serait rendu à Walcheren, l'île où vous vous trouvez maintenant. On cite comme un des fruits de sa grande activité l'édification d'une église qu'il aurait consacrée lui-même et dont il aurait fait don ensuite à l'abbaye d'Echternach.

Une autre histoire dans laquelle Willibrord aurait joué un rôle a rapport à l'endiguement de la mer. Les habitants de Walcheren s'étant plaints des inondations de leur île, Willibrord aurait tracé avec sa crosse une ligne sur le sable de la côte pour fixer une limite aux ondes. Le long de cette ligne il se formait, d'après l'historien, des collines, solides comme des murs, appelées par les insulaires «dunes».

Cette histoire est-elle une fantaisie, ou interprète-t-elle la réalité? Une conclusion est pourtant permise je pense. Willibrord et ses Bénédictins ont appris aux habitants de ces terres basses de construire des digues le long de la mer. Encore une autre chose qui est certaine. En effet, une charte de onze cent soixante et un certifie que l'abbaye d'Echternach a possédé beaucoup de terres en Zélande, surtout sur le futur territoire de Middelbourg. On dit que les fidèles en ont fait don à Willibrord et que celui-ci les a cédées à Echternach.

Passant maintenant de cette époque reculée à l'histoire plus récente j'appelle votre attention sur un lien de tout autre nature entre votre pays et la Zélande ; le lien de secours spontané et de grande compassion créé le premier février mil neuf cent cinquante-trois par le Luxembourg, lorsque la mer se rua sur cette province. Dans le plus bref délai votre peuple rassembla, pour secourir les sinistrés, toutes sortes d'objets de première nécessité, des vêtements, des chaussures, ainsi que des vivres et des médicaments, le tout valant plus de six cent cinqante mille florins. La Zélande gardera toujours le souvenir de cette aide avec une inaltérable gratitude.

Quand vous serez tantôt de retour chez vous, au Luxembourg, vous conserverez, j'espère, des impressions agréables, aussi de votre séjour dans cette province. Les autorités provinciales tiennent à donner une forme concrète à votre souvenir de la Zélande en vous présentant un bocal en cristal. Que les blasons de votre pays et de la province de Zélande gravés sur ce bocal soient le symbole durable des liens entre votre pays et cette province.

Je vous remercie de votre attention. »

A l'issue du déjeuner offert par le Gouvernement de la province de Zélande en l'honneur de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse de Luxembourg et la Princesse Béatrix et le Prince Claus des Pays-Bas, le Directeur du Service du Delta du Ministère des Transports et du « Waterstaat » fit un exposé détaillé sur les grands travaux entrepris dans le cadre du plan « Delta ».

Leurs Altesses Royales assistèrent ensuite à une « course des bagues », les traditionnels jeux équestres de l'île de Walcheren. Son Altesse Royale le Grand-Duc remit des médailles aux vainqueurs de cette compétition. Les Souverains quittèrent ensuite Veere sous les ovations de la foule pour se rendre à Het Sloe, où ils furent accueillis par le Bourgmestre de Vlissingen.

Leurs Altesses Royales et les membres de leur Suite prirent place à bord de plusieurs hélicoptères pour survoler les grands travaux du plan « Delta », les travaux de l'Europort et les installations portuaires de Rotterdam, avant d'atterrir à l'aéroport de Schiphol en fin d'après-midi, pour regagner le Palais d'Amsterdam.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par l'ingénieur-en-chef et Directeur du Service Delta à l'occasion de l'excursion en hélicoptère au-dessus des travaux du Delta :

« Le projet du Delta résume en fait une grande pensée nationale, la réponse, que nous espérons définitive, aux sévères assauts de la mer que ce pays doit régulièrement subir, assauts qui atteignirent leur épopée lors de la catastrophe de 1953.

Comme je ne dispose pour ces explications que d'un temps limité, je dois, à mon grand regret, me contenter d'esquisser les principaux aspects de ce projet ; cela suffira toutefois amplement pour en comprendre les principes de base, et nous sera utile pendant le circuit en hélicoptère que nous avons l'intention de faire cet après-midi au-dessus de la région où se situent ces travaux.

J'aimerais attirer votre attention sur la région sud-ouest de notre pays : ce sont principalement des îles, ceinturées de digues et séparées par de larges bras de mer ; ceux-ci ont des fonds de sable très meubles, et de forts courants, causés par les marées, dont le tythme impose deux marées hautes et deux marées basses par jour ; l'amplitude des marées, c'est-à-dire la différence entre les hautes et les basses eaux, est d'environ 3 mètres.

Le sol de ces îles est situé entre un mètre et demi et deux mètres et demi au-dessous du niveau quotidien normal des hautes eaux de la Mer du Nord.

Etant donné qu'il se présentent, comme nous venons d'apprendre, des raz-de-marée de plus en plus forts que nous n'en ayons connu dans le passé, — et la catastrophe de 1953 en présente un exemple angoissant — il est bien évident que la sécurité de la Hollande serait extrêmement menacée si aucune mesure n'était prise.

Le but du plan Delta ? En fait, rendre impossible, humainement parlant, la répétition d'un désastre analogue à celui de février 1953.

En fermant les bras de mer, nous obtiendrons un rempart principal formé par une courte ligne cotière continue, constituée par de nouveaux et puissants barrages et par les dunes qui existent à l'extrémité ouest des îles les plus maritimes. L'entretien de cette ligne de défense est simple et facile.

De plus, il existera en arrière un second mur de défense formé par les digues existantes. Même si un des nouveaux barrages devait céder — ce qui semble impensable, vu la manière dont ils sont construits

— les anciennes digues ne seraient jamais plus exposées à la furie déchaînée de la haute mer.

C'est la seule manière d'obtenir une défense maritime qui puisse être considérée comme valable dans l'avenir.

Et c'est ainsi que le projet du Delta prit progressivement forme.

En juin 1958, le Parlement approuva l'entreprise et en ordonna l'exécution en adoptant la loi sur le plan Delta.

Exprimé en termes militaires, le plan Delta répond à la nécessité de raccourcir considérablement notre ligne de défense contre la mer.

Ce sera fait en fermant quatre bras de mer larges et profonds; je cite, du nord au sud : 1° le Haringvliet; 2° le Brouwershavensche Gat; 3° l'Escaut oriental; 4° le Veerse Gat.

En agissant ainsi, nous obtiendrons comme première ligne de défense environ 24 kilomètres de nouveaux barrages solides et massifs, au lieu de 600 kilomètres et plus de digues anciennes.

La construction de ces quatre barrages principaux constitue le but fondamental, la partie essentielle du projet du Delta.

De plus, le plan prévoit la construction de quelques barrages secondaires, nécessaires pour faciliter la construction des barrages principaux ou pour améliorer les conditions hydrauliques; ces barrages secondaires sont celui du Grevelingen, celui du Zandkreek et celui du Volkerak, qui sera équipé pour la navigation intérieure de vastes écluses à sas, adaptées aux convois poussés et de grande importance pour la liaison d'Anvers avec le Rhin.

Deux estuaires, l'Escaut occidental et la Voie Maritime qui relient Rotterdam à la mer, seront laissées ouvertes, pour le trafic maritime considérable des ports d'Anvers et de Rotterdam. En conséquence, les digues le long de ces rivières soumises à la marée devront être rehaussées et renforcées.

Le barrage du Haringvliet sera équipé d'une large écluse de décharge, de plus d'un kilomètre de long, et d'une petite écluse à sas. L'écluse de décharge sera fermée en période sèche pour empêcher les eaux du Rhin et de la Meuse de gagner la mer, afin d'améliorer l'approvisionnement en eau douce, et ouverte en période de pluies, pour permettre l'évacuation des eaux douces excédentaires lorsque les rivières sont en crue, ou des glaces après une période de gel.

Cette écluse de décharge est déjà terminée. Les travaux commencèrent en 1957. On construisit une digue-enceinte provisoire au milieu du Haringvliet, la surface délimitée par cette digue-enceinte fut asséchée et excavée pour constituer une île artificielle pouvant être utilisée comme fouille de chantier.

L'écluse de décharge, composée d'une série de 17 pertuis d'une largueur de 56,50 mètres chacune, a ensuite été construite dans l'espace ainsi asséché et creusé en pleine mer. Cette écluse de décharge est construite en béton armé; les vannes, en acier, devront pouvoir résister aux puissantes attaques des vagues.

Nous venons de terminer cette écluse au commencement de cette année et l'eau a envahi lentement le chantier. La digue-enceinte sera supprimée, puis l'écluse reliée par deux digues aux rives des îles Voorne et Goeree, qui seront ainsi réunies par le barrage du Haringvliet.

Outre cette écluse de décharge, d'une longueur totale de plus d'un kilomètre et que nous verrons lors du circuit aérien que nous allons faire, sont déjà terminés : le barrage du Veerse Gat, celui du Zandkreek, celui du Grevelingen et les écluses à sas du barrage du Volkerak.

Sont encore en construction le barrage du Brouwershavensche Gat, et celui du Volkerak, que nous survolerons dans notre circuit aérien.

Les travaux du barrage de l'Escaut Oriental, les plus importants, ne sont pas encore commencés.

La première mesure que nous avons prise dans l'ensemble des travaux du Delta fut la construction d'une barrière mobile anti-raz-de-marée auprès de l'embouchure de la rivière Hollandsche IJssel. Une vanne d'acier de 80 mètres de large est suspendue normalement au-dessus de la rivière; elle peut être fermée lorsqu'on prévoit une forte marée. Vous verrez également cette barrière au cours de notre vol, lorsque nous quitterons la région du Delta pour rentrer à l'aérodrome.

L'achèvement de l'ensemble du projet du Delta est prévu pour 1978 environ.

Le coût total est estimé à environ 3 000 millions de florins, répartis sur 20 ans, ce qui représente environ 1% de notre budget national annuel.

J'espère avoir pu ainsi vous donner une idée des principaux aspects du projet du Delta.

Notre vol en hélicoptère commencera au sud de l'île de Walcheren, près du port de Sloehaven qui a été inaugurée il y a quelques années d'ici. Ce port a été calculé pour recevoir les grands navires maritimes et sera donc d'une grande importance pour l'essor économique de la Province de Zélande.

Le circuit en hélicoptère nous conduira d'abord au barrage déjà terminé du Veerse Gat et ensuite nous survolerons le nouveau pont sur l'Escaut Oriental qui a une longueur de 5 km.

Ce pont proprement dit ne fait pas partie des travaux du Delta; il a été conçu sous les auspices de la Province de Zélande. L'ouvrage a été réalisé endéans un temps record d'après une formule de construction toute nouvelle. Ce pont a beaucoup contribué à l'élimination de l'isolement auquel une grande partie de cette province insulaire était assujettie jusqu'à tout récemment.

Puis nous visiterons en survol les travaux en cours d'exécution du Brouwershavensche Gat et ensuite nous continuerons le voyage jusqu'au Haringvliet où vous devinerez la grande écluse d'évacuation et vous verrez en même temps que nous sommes en train de supprimer la digue-enceinte de la forme de radoub qui a été nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

Nous survolerons ensuite la zone portuaire de Rotterdam, qui s'aggrandit actuellement aux dépens de la mer, jusqu'au barrage mobile anti raz-de-marée

de la Hollandsche IJssel. Nous quitterons là la région du Delta proprement dite, pour atterrir à l'aérodrome de Schiphol, près d'Amsterdam. Cette partie du voyage nous donnera une excellente occasion de voir le système compliqué de petits et de grands cours d'eau par lequel nous sommes à même de régler le niveau des eaux dans notre plat pays. »

Un dîner de gala fut offert dans la soirée à l'Hôtel Amstel par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de Sa Majesté la Reine et Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas.

*

Dans la matinée du 15 septembre eut lieu la cérémonie d'adieux au Palais d'Amsterdam. Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé de Sa Majesté la Reine et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, Leurs Altesses Royales la Princesse Béatrix et le Prince Claus, des Présidents des deux Chambres des Etats Généraux, des Membres du Gouvernement, des dignitaires de la Cour et d'autres personnalités civiles et militaires néerlandaises, tandis que les honneurs militaires furent rendus par la Garde d'Honneur alignée devant le Palais.

L'hymne national luxembourgeois fut exécuté au moment du départ des voitures.

Voici le texte du télégramme adressé par Son Altesse Royale le Grand-Duc à Sa Majesté la Reine des Pays-Bas :

Sa Majesté la Reine, Château de Soestdijk,
Soestdijk.

En quittant les Pays-Bas après ces trois journées radieuses que nous devons à l'hospitalité de Votre Majesté et de Son Altesse Royale le Prince des Pays-Bas, la Grande-Duchesse et moi avons à cœur de Leur exprimer, une fois de plus, l'assurance de notre plus vive gratitude.

L'accueil si chaleureux que la Famille Royale, les autorités et le peuple néerlandais nous ont réservé restera pour nous le plus émouvant témoignage de la sympathie réciproque et des liens d'affection qui unissent nos deux pays. En assurant Votre Majesté que nous en garderons un souvenir ému nous formons des vœux ardents pour le bonheur de la Famille Royale et pour la prospérité du peuple néerlandais.

Jean.

Nous reproduisons également le texte du télégramme adressé ensuite par Sa Majesté la Reine des Pays-Bas à Son Altesse Royale le Grand-Duc :

Son Altesse Royale le Grand-Duc,
Luxembourg.

Mon mari et moi tenons à Vous exprimer l'assurance de notre sincère gratitude pour Votre si aimable message. Comme le peuple néerlandais nous avons été très heureux de Vous avoir parmi nous et nous garderons un souvenir inoubliable de Votre visite qui ne manquera pas d'approfondir les bonnes relations qui existent entre nos deux pays et de resserrer tous les liens d'amitié qui nous unissent. Nous Vous envoyons nos vœux les plus chaleureux pour Votre bonheur et celui de la Grande-Duchesse et de la Famille Grand-Ducale ainsi que pour la propérité du peuple luxembourgeois.

Juliana.

La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

Les traditionnelles cérémonies du Remembrance Day se déroulèrent cette année du 7 au 9 juillet à Ettelbruck en présence de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. Elles connurent, par un temps ensoleillé, un succès particulièrement grandiose. Des milliers de spectateurs assistèrent aux diverses manifestations organisées à cette occasion.

Le 7 juillet, S. Exc. Madame Particia Harris, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, ainsi qu'une délégation du Conseil communal d'Ettelbruck et du Comité d'Organisation, déposèrent des fleurs sur la tombe du Général Patton, au cimetière militaire américain de Hamm à Luxembourg.

Les festivités du Remembrance Day débutèrent dans l'après-midi du 8 juillet par une réception dans la salle des fêtes de la maison communale, à laquelle prirent part de nombreuses personnalités luxembourgeoises et américaines.

Après la réception, une cérémonie eut lieu dans les prairies du « Deich » où S. Exc. Mrs Patricia Harris, Ambassadeur des Etats-Unis, coupa le ruban tricolore, marquant ainsi l'ouverture officielle de l'exposition du matériel de guerre et spacial américain. La journée prit fin par des manifestations sportives, notamment un concert donnée par la musique de la « 8th Infantery Division » et la traditionnelle « Friendship-party », qui remportèrent un grand succès auprès de la population.

Les festivités du 9 juillet débutèrent dans la matinée par le lever des couleurs devant l'Hôtel de Ville à Ettelbruck où le bourgmestre, Monsieur Eugène Simon, accueillit les personnalités civiles et militaires. L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, Mrs Patricia Harris, félicita à cette occasion les organisateurs du Remembrance Day et souligna avec reconnaissance la spontanéité avec la-

quelle la population fête chaque année cette journée commémorative. Le Général James H. Polk, Commandant en chef de l'Armée américaine en Europe, remit au bourgmestre M. Eugène Simon une plaquette-souvenir que le Général Truman lui avait envoyée personnellement.

Un service religieux fut alors célébré en l'église paroissiale à la mémoire des héros de la dernière guerre mondiale, suivi d'une cérémonie devant le Monument aux Morts au cours de laquelle l'Ambassadeur des Etats-Unis et le bourgmestre déposèrent des fleurs au pied du monument, tandis que retentirent la « Sonnerie aux Morts » et les deux hymnes nationaux.

Un concert donné par la Musique de la Garde grand-ducale à l'auditorium Prince Jean, clôtura la partie officielle de la matinée.

A 14 heures débuta la cérémonie commémorative du Remembrance Day devant le Monument du Général Patton, en présence des membres du Corps diplomatique, de M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée, du Procureur général d'Etat et du Président de la Cour supérieure de Justice, du bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, des maires des communes environnantes et de nombreux officiers supérieurs américains, français, belges et luxembourgeois. Une foule impressionnante occupait les alentours du Monument Patton et l'avenue J.F. Kennedy.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par Monsieur Eugène Simon, bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, S. Exc. Mrs Patricia Harris, Ambassadeur des Etats-Unis, le Général James H. Polk, Commandant en chef des troupes américaines en Europe, représentant le Général Lemnitzer, Commandant en Chef des Forces alliées en Europe, par le Major-Général John D. Lavelle, Commandant la 7e Air Force en Europe et par M. Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Ministre de la Force Armée.

« It has been said and it has been repeated on this spot, which is a sacred ground : We remember !

So I recall what I wrote a couple of decennaries ago in our national tongue :

„Wann ech elo eleng op deser Plaaz eng Gediechtnesfeier oof-haale misst, da kennt ech daat net besser a net scheiner maen ewei duurch de Viirdrag vun e puer Stroofen aus der wonnerbarer "Prière pour nous autres charnels" vum franseischen Dichter Charles Peguy, deen an deenen allereinfachsten an zougleich an deenen allerdeifste Versen alles ausgesoot huet, waat virun engem Monument vun esou vill stommer Greisst auszesoen ass :

Heureux ceux qui sont morts pour des cites charnelles.
Car elles sont le corps de la cite de Dieu.
Heureux ceux qui sont morts pour leur atre et leur feu
Et les pauvres honneurs des maisons paternelles.
Car elles sont l'image et le commencement
Et le corps et l'essai de la maison de Dieu.
Heureux ceux qui sont morts dans cet embrassement,
Dans l'étreinte d'honneur et le terrestre aveu...

Esou sin Dei higaangen, Dei mer hei eieren. Hiire Fall wor eng Erhiewong an hiirt Graaw gouf ee Wunnuert vun enger Gloria, dei sech am Silentium am puursten ausstroolt."

The greatest pleasure of good natured hearts being gratitude, and remembrance existing only in sisterhood with hope, I cannot but mediate, unembarrassed and unrepined, on the sacrifices, so generously conceded by our friends, and do it in the manner of an ancient marinersong :

"The many men so beautiful
And they all dead did lie.
And a thousand thousand slimy things
Lived on : an so did I."

We are not, I dare say, we are not at all ashamed to live on, we are not ashamed to confess it here and now, as long as the famous stanzas of Charles Peguy will echo in our minds. And as long as we are allowed to assemble here, noble an free men from everywhere, even battered and bleeding and boasting that we are not dead, but always ready to honour those who, like General Patton and his soldiers, fought the only defensible war, the war of defence, in order to save freedom and justice and dignity of men.

All I know is that this bearing will not be sufficient, because it will not be efficient as long as we are not aware of our permanent obligation : never to forget. Never to forget that we have to stand on the breach today, while we are stationed at the frontier. And the frontier is everywhere.

You may have perceived in the accent of my acknoledgments a kind of promise, addressed to the representatives of the United States' people. The many men so beautiful who lie dead in the sacred grounds of our contry have shown us the right way to the frontier, both material and spiritual, — we always' shall be there. And we all shall repeat in our minds, what my memory is saying now in front of the toumbs :

You will never be dead, neither in me nor in those who knew and loved you, nor in the passer-by who, reading your names on stones and crosses, will feel your heart beat and, hearing your remote pulse, will be aware and part in your deed, — your deed becoming thus the exploit of everey brave man.

And brave men are needed as never before. »

Après le discours du Ministre de la Force Armée, des fleurs furent déposées devant le Monument Patton par l'Ambassadeur des Etats-Unis, les représentants des Formes Armées des Etats-Unis, l'Armée luxembourgeoise, le Gouvernement luxembourgeois et par le bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck.

Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de la Force Armée, remit ensuite la Médaille militaire luxembourgeoise au Commandant de la « 8th Infantery Division », le Major-Général Patrik F. Cassidy qui, en 1944, prit part à la libération de notre pays.

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par les hymnes nationaux américain et luxembourgeois, exécutés par l'harmonie municipale d'Ettelbruck. Un imposant défilé militaire comprenant des détachements américain, français, belge et luxembourgeois, suivis de chars, de jeeps armées de canons sans recul, ainsi que des pièces d'artillerie, passa ensuite devant la tribune d'honneur, sous les applaudissements des personnalités et de la foule.

Une grande soirée d'amitié et un feu d'artifice clôturèrent la célébration du 14e Remembrance Day à Ettelbruck.

La XIIIe Assemblée Générale de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord à Luxembourg

La XIIIe Assemblée Générale de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord (A.T.A.) a eu lieu à Luxembourg, au Centre Européen du Kirchberg, du 10 au 15 septembre 1967.

Cette association, dont le but est de promouvoir l'Alliance atlantique, est composée d'organisations existant dans tous les pays de l'O.T.A.N. et à Malte.

La réunion de Luxembourg était placée sous le thème : « Le partnership entre l'Amérique du Nord et l'Europe : nécessité et possibilité dans le cadre de l'Alliance Atlantique. »

La séance inaugurale, à laquelle prirent part plus de deux cents délégués des quinze pays de l'Alliance Atlantique, eut lieu le 11 septembre 1967, sous la présidence de Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre honoraire des Affaires étrangères de Belgique, ancien Secrétaire-Général de l'O.T.A.N., en présence de membres du Corps diplomatique accrédités au Luxembourg, des représentants des Communautés Européennes et des personnalités de la vie politique luxembourgeoise.

L'allocution de bienvenue fut prononcée par Monsieur Arthur Calteux, Président du Comité Atlantique du Luxembourg.

S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa ensuite à l'assemblée dans un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

Discours de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir et de tout cœur que je m'associe au nom du Gouvernement luxembourgeois aux paroles de bienvenue que vient de vous adresser Monsieur le Président Calteux. Puissent à l'abri de cette tour européenne vos travaux se révéler fructueux, vos débats, vos recherches, vos résolutions contribuer à la prise de conscience et à la mise à jour qui sont actuellement entreprises à tous les échelons de notre alliance. Il ne servirait à rien de faire découvrir aux hommes politiques des horizons nouveaux à notre entreprise collective, d'élaborer de savantes théories sur la détente, sur l'interdépendance, ni aux gouvernants de multiplier les déclarations de solidarité et de bonne volonté, s'il manquait aux uns et aux autres le soutien d'une opinion publique éclairée, consciente et responsable qui partage, à la fois, l'idéal poursuivi et la volonté de l'atteindre.

Votre association réunit dans tous les pays membres des représentants appartenant à toutes les couches sociales, à tous les milieux économiques et professionnels, à toutes les familles politiques qui au-delà de leurs rivalités partisanes sont censés avoir des réalités une même conception pour ce qui est de la sauvegarde de l'équilibre politique et stratégique mondial dans l'intérêt de la paix. Dans la tâche qu'ils ont entreprise de rénover l'Alliance, de l'adapter à un environnement politique et militaire bien différent de celui de l'immédiat après-guerre, les gouvernements auront besoin de tout l'appui moral, de tout le stimulant que vous pourrez leur fournir. Plus que jamais votre Association devra assumer la tâche définie dans ses statuts de „promouvoir l'Alliance atlantique sous tous ses aspects", notamment par „l'éducation du public en lui donnant tous renseignements sur les buts de l'OTAN", par „l'entreprise de recherches sur les divers buts et activités auxquels l'Organisation est susceptible de l'intéresser" et surtout par le „renforcement de la solidarité des peuples de la région atlantique". Ce sont là des

tâches importantes qu'en tant qu'association privée vous pouvez souvent accomplir avec plus de hardiesse et d'élan que ne sauraient le faire les Gouvernements. D'ici à 1969, il ne s'agit pas d'échafauder des constructions abstraites, de forger des slogans éphémères, mais de choisir des orientations politiques fondamentales qui détermineront pour longtemps notre développement futur et notre mode de vie à tous. La manière de formuler ces orientations comptera pour beaucoup dans la poursuite du combat d'influence et de psychologie qui est engagé.

La crise dans laquelle notre alliance s'est trouvée plongée au printemps de 1966 a pu faire croire à d'aucuns que 1969 marquerait la désintégration de notre communauté. Méfions-nous d'un climat de fin qui approche ! La résolution ferme, la solidarité sans faille avec laquelle quatorze pays de l'alliance ont fait face à la crise et ont pris les décisons urgentes pour parer à ses effets les plus immédiats donnent une indication en sens contraire. Loin de précipiter la fin, il se pourrait bien que cette crise eût été le choc salutaire qui nous a fait sortir tous de modes de pensée commodes mais dépassés, qui nous a fait regarder en face la réalité d'une situation profondément transformée et qui a provoqué l'effort de renouveau dont j'ai parlé plus haut. D'ici 1969 chaque gouvernement aura l'occasion de faire le point, de préparer ses options en toute sérénité et, nous en sommes persuadés quant à nous, de confirmer son adhésion pleine et entière à une entreprise qui a fait ses preuves et qui saura assumer les tâches de l'avenir, à savoir

1° — maintenir notre sécurité tout en explorant les avenues de la détente avec les pays de l'Est et en nous y engageant à partir d'une position assurée et forte

2° — devenir un véritable centre de coordination de la politique occidentale; à cet effet aménager les rapports de force et de décision à l'intérieur même de l'alliance.

Les raisons qui peuvent expliquer certains malaises et certains malentendus fâcheux et qui ont finalement précipité la crise ne datent pas d'hier. Depuis que notre alliance a été conclue il y a près de 20 ans, le monde a bien changé: à l'angoisse d'alors qui nous faisait serrer les coudes a succédé le soulagement qui encourage les velléités nationales, à l'enthousiasme communautaire des miséreux a succédé le réalisme pragmatique des nantis. A mesure que diminuait la menace, les sacrifices ont pesé plus lourd et les avantages sont apparus moins évidents. Il est moins spectaculaire certes d'organiser la détente que de sauvegarder la paix. Les Ministres des Affaires Etrangères lors de la réunion du Conseil Atlantique qui s'est tenue à Luxembourg en juin de cette année ont d'ailleurs souligné qu'il fallait faire preuve de prudence, que rien ne permettait de relâcher notre vigilance. La détente en particulier, ne saurait nullement signifier le démantèlement unilatéral de nos défenses et le retrait d'Europe des forces alliées affectées à l'OTAN, alors que nous restons confrontés, dans un rayon très proche avec un potentiel très considérable doté des moyens techniques les plus modernes et les plus puissants. Vous-mêmes, vous avez considéré cet aspect des choses lors de votre dernière Assemblée générale qui s'est tenue à Munich, et votre rapport général reflète le même souci de tenir la balance égale entre le maintien d'une défense intégrée, efficace et vigilante et les accommodements souhaitables de la co-existance.

Cette année vous portez votre regard sur les rapports à l'intérieur de l'alliance. Et, en effet, il me semble que vous touchez là au fond du problème. La détente a permis que nous en prenions conscience. Dans la mesure en effet ou le fait militaire proprement dit a pu perdre de son importance relative; dans la mesure où cessant d'être simple système de défense notre alliance s'est trouvée confrontée avec la complexité des problèmes politiques et économiques que comporte une politique de rapprochement avec les pays de l'Est; dans la mesure aussi où cette politique a permis voire encouragé les initiatives particulières, le déséquilibre dans les rapports de force à l'intérieur de l'alliance est apparu plus clairement. Aussi longtemps qu'on parle en termes de stratégie militaire et de défense, la disproportion des moyens saute aux yeux, elle peut être gênante à reconnaître, elle ne s'en impose pas moins à notre raisonnement. Il en va tout autrement quand on parle en termes de politique ou d'économie. Une tradition historique chargée d'expériences mais aussi de jalousies, un renouveau économique surprenant, un désir légitime de profiter pleinement d'une paix pourtant encore chargée d'équivoque, font que les peuples européens s'accommodent mal d'une discipline que peut leur rappeler le système des blocs, se méfient d'engagements lointains dont ils ont longtemps senti le poids, et dont l'un après l'autre il se défont.

Et pourtant dans le domaine de la politique comme dans celui de la défense nous ne serons forts qu'à condition d'être unis. Si nous voulons négocier utilement, il ne faut pas que nous nous mettions nous-mêmes en position d'infériorité par rapport à nos interlocuteurs, que nous nous présentions à eux en ordre dispersé. Les initiatives individuelles sont fort utiles en ce sens qu'elles ouvrent la voie et permettent souvent plus aisément de tirer profit de positions de confiance particulières, mais pour donner des résultats durables, elles devraient être concertées et s'inscrire dans le cadre d'une conception d'ensemble.

La nécessité de la solidarité étant ainsi admise, il s'agira maintenant de forger les instruments qui lui permettront de s'exprimer dans les faits. Nous contenterons-nous d'un simple échange d'informations ? Jusqu'à quel point arriverons-nous à harmoniser nos politiques ? Où jetterons-nous les bases d'une communauté politique plus vaste qu'on appelle souvent déjà la communauté atlantique ?

Il faut d'abord souligner que le rôle politique de l'alliance n'est pas nouveau. Le traité de Washington tant dans son préambule que dans ses articles 2 et 4 fait clairement espérer qu'une fois assuré l'objectif immédiat : la sauvegarde de la paix et de la sécurité, l'alliance continuerait à avoir des développements politiques. Tous les problèmes d'intérêt com-

mun devaient être discutés au Conseil, le but étant d'assurer aux peuples atlantiques la liberté du développement et du bien-être dans le respect de leurs communes traditions de démocratie, de liberté individuelle et de règne du droit.

Il faut bien se rendre compte toutefois que la consultation et l'harmonisation politiques n'ont jamais atteint le degré d'intensité de la coopération militaire. La raison n'en peut pas être uniquement l'absence de structures de consultations aussi perfectionnées que ne l'est par exemple la procédure de l'examen annuel sur le plan militaire. La difficulté est plus fondamentale. Notre alliance réunit des partenaires souverains et égaux en droits mais très inégaux en puissance et en ressources. Dans les domaines où nos intérêts à tous se recrouvrent en gros, comme la sécurité, la dissuation, la stabilité monétaire et le développement économique, on a presque toujours trouvé une solution conciliant la prépondérance matérielle des uns et le respect des droits des autres. Mais des malentendus ont pu naître quand il s'agissait d'évaluer le danger d'agression, le risque d'arrangements entre super grands, le risque d'engagements lointains de certains partenaires, et les nations européennes ont souvent eu le sentiment d'être impuissantes en face de ces développements. Il serait illusoire de croire qu'il pourrait y avoir un remède facile et à court terme à cette disparité matérielle entre les partenaires de l'alliance.

Nous espérons fermement que d'un côté les grandes puissances tiendront compte des susceptibilités légitimes de leurs alliés, mais il est essentiel de l'autre côté que le mouvement d'intégration et de coopération se poursuive inlassablement en Europe sur tous les plans. C'est la seule voie qui permettra d'atteindre un équilibre plus sain. C'est sous cet angle de vues qu'il faut toiser l'opportunité et les chances de l'entrée dans la communauté européenne de la Grande-Bretagne et de quelques autres pays. Le résultat de négociations complexes et importantes comme celles qui ont eu lieu au GATT et récemment encore au groupe des Dix prouvent quel peut être le poids d'une Europe unie. Nous devons tendre à la création d'une entité qui du point de vue de la dimension des entreprises, de l'envergure de la recherche technologique et de la richesse des marchés n'aurait à craindre aucun rival. Si nous pouvons avoir l'espoir que ces développements se poursuivront, et nous ferons tout quant à nous pour y parvenir, la confiance que la balance est en train de se redresser, nous permettrait d'envisager avec optimisme l'avenir des relations entre alliés. Une fois les obstacles qui sont souvent plus psychologiques que réels éliminés, nous trouverions alors certainement les voies et moyens permettant d'instaurer une véritable coopération atlantique dans tous les domaines.

L'esprit peut difficilement se refuser à envisager les immenses bénéfices à retirer d'une mise en commun des ressources accumulées sur les deux bords de l'Atlantique au profit tant des peuples atlantiques que de ceux qui sont encore en voie de développement. Les problèmes de la population et de la faim dans le monde ne requièrent-ils pas que toutes les énergies, toutes les ressources soient mobilisées de concert ! D'un autre côté ne nous cachons pas que les intérêts d'une Europe qui serait unie pourraient à l'occasion diverger de ceux de ses partenaires transatlantiques et qu'elle serait à même de les faire valoir avec plus de vigueur et d'efficacité. Ce n'est d'ailleurs qu'à bon droit qu'elle demande voix au chapitre lors du règlement des problèmes européens. Quant aux problèmes mondiaux son expérience et son renoncement aux aventures coloniales et impériales conféreraient à ses conseils toutes les vertus de bons offices désintéressés.

Ces visions d'avenir, ces souhaits, loin d'être une abdication et un renoncement requièrent, je crois, un acte de foi et de courage. Le Luxembourg, qui ne peut apporter qu'une contribution bien modeste à cette œuvre d'avenir, tant sont limités ses moyens, peut toutefois offrir son expérience historique comme témoignage d'une politique d'engagement. Coincé entre le monde germanique et le monde latin, le Luxembourg a longtemps été le champ de bataille de toutes les rivalités européennes. Tout au long du 19e siècle et jusqu'au début de ce 20e il a essayé de sauver son existence nationale et de sauvegarder ses intérêts en se tenant à l'écart des luttes souvent guerrières de ses puissants voisins. En 1867, il a opté pour le statut de neutralité permanente et désarmée telle qu'elle a été définie par le traité de Londres, et il s'est entouré de la garantie des grandes puissances européennes. L'expérience ne fut guère concluante. Par deux fois, en 1914 comme en 1940 la neutralité du pays fut violée. Politiquement neutre, le Luxembourg n'avait cependant jamais pu se passer de la coopération de ses voisins sur le plan économique. A l'Union douanière allemande succéda en 1921 l'union économique avec la Belgique, union beaucoup plus étroite encore du point de vue économique mais qui respecta mieux les droits essentiels de la souveraineté politique luxembourgeoise. Ainsi fut préparée la conversion de la politique étrangère luxembourgeoise qui, au lendemain de la deuxième guerre mondiale se tourna résolument vers l'engagement et la coopération régionale et européenne tant économique que politique. A l'union économique belgo-luxembourgeoise se superposa le Benelux : l'union des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg. Dès 1950 le Luxembourg accueillit favorablement l'idée de Robert Schuman, de réunir en une large communauté les industries charbonnière et sidérurgique des pays du Benelux, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Cette politique de coopération économique trouva son épanouissement naturel dans les traités de Rome instituant la communauté économique européenne et la communauté Euratom. D'autre part le Luxembourg abandonna définitivement une politique de neutralité qui par deux fois s'était révélée illusoire, et il signa le traité de Bruxelles de 1948 et celui de Washington de 1949 instituant l'OTAN. Il est également membre de l'OCDE et du Conseil de l'Europe.

Les circonstances de l'après-guerre ont facilité cette politique d'engagement. Nos puissants voisins, après l'expérience dévastatrice de deux guerres mondiales ont choisi eux aussi la voie de l'entente, une entente qui s'est parfois réalisée sur notre sol, notamment

avec les accords sur le retour de la Sarre à l'Allemagne et sur la canalisation de la Moselle. Dans ce cadre le respect mutuel et de coopération le Luxembourg a trouvé la possibilité de s'épanouir, de participer aux grands courants de l'histoire moderne tout en maintenant ses traditions culturelles et son existence politique propres. Le prix des abandons de souveraineté consentis s'est révélé modeste en comparaison des gains de stabilité et de bien être atteints. Et, c'est sans crainte que le Luxembourg envisage le développement politique de la communauté, tant il lui apparait naturel et souhaitable. Doté d'une économie qui déborde ses frontières, trop petit pour pouvoir se défendre par ses seuls moyens, le Luxembourg s'est intégré dans un ensemble plus vaste. Depuis lors notre fidélité à l'Alliance Atlantique et nos convictions européennes constituent la base de notre politique étrangère.

Messieurs, c'est ma conviction que si nos aspirations européennes pouvaient pleinement se réaliser, les peuples atlantiques pourraient alors se retrouver dans le cadre équilibré d'une communauté atlantique rénovée et dispenser partout l'influence modératrice ainsi que l'aide généreuse que le monde est en droit d'attendre de l'Occident. »

Des allocutions furent encore prononcées par Monsieur Edoardo Martino, membre de la Commission des Communautés Européennes, chargé des relations extérieures; Monsieur Manlio Brosio, Secrétaire-Général de l'O.T.A.N. et Monsieur Paul-Henri Spaak, Président de l'A.T.A.

Au cours des séances de travail de l'assemblée, des exposés de fond furent faits par le Sous-secrétaire d'Etat américain, Monsieur Eugène V. Rostov, et par le Général d'Armée Paul Stehlin, ancien chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air française, membre du Comité-directeur de l'Association française pour la Communauté atlantique.

Lorsque, au cours de son exposé, le Secrétaire-Général de l'A.T.A., Monsieur Pierre Mahias, rappela à l'Assemblée que deux des signataires du Traité de l'Alliance Atlantique, à savoir : MM. Paul-Henri Spaak et Joseph Bech étaient présents et que notre reconnaissance était due à ces pionniers de l'idée atlantique et européenne pour leur persévérance et leur sens politique, les deux hommes politiques furent longuement applaudis par toute l'assistance debout.

Dans la soirée, une réception fut offerte en l'honneur des délégués étrangers par le Président du Gouvernement luxembourgeois, Monsieur Pierre Werner.

Rappelons que la veille, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, avait également offert un dîner en l'honneur des membres du Conseil de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord.

Les congressistes furent en outre les invités de l'Administration communale de la Ville de Luxembourg au cours d'une réception à l'Hôtel de Ville. Ils visitèrent également plusieurs centres touristiques du pays ainsi que la base américaine de Ramstein en Allemagne.

Le 12 septembre, une brillante réception réunissait dans les salons de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxemburg de très nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères ainsi que les délégués des comités nationaux des quinze pays membres de l'Alliance Atlantique.

L'assemblée générale fut clôturée le 15 septembre par le vote d'une résolution finale adoptée à l'unanimité et par un discours de clôture de M. Paul-Henri Spaak, Président de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord. Nous reproduisons ici le texte de cette résolution dont le projet avait été préparé par le rapporteur du congrès, M. Helmut Schmidt, Président du groupe socialiste au Bundestag, et dont le projet final avait été élaboré en séance restreinte par un comité de rédaction, présidé par M. Paul-Henri Spaak. Faisaient partie de ce comité de rédaction, M. Helmut Schmidt, comme rapporteur général, l'Honorable Randolph Burgess (U.S.A.), M. Gilbert Longden (Grande-Bretagne), M. le Professeur Bassani (Italie), l'Amiral Alexandris (Grèce), M. Gordon Hawkins (Canada), M. le Dr Herre (Rép. Fédérale d'Allemagne), M. Rasmussen (Danemark), M. Jules Pierret (Luxembourg), M. Paul Smets (Belgique), et M. le Sénateur Portman (France):

La Résolution Finale

1 — Depuis près de vingt ans, l'Alliance atlantique a rendu un double service :

a) elle a sauvegardé la paix et la sécurité en Europe

b) elle a constitué un contrepoids à l'expansion communiste et assuré un équilibre des forces dans le monde.

2 — Pour maintenir ces résultats, des efforts continus doivent être poursuivis. Dès lors, la puissance et l'adaptation de l'Alliance atlantique demeurent une nécessité absolue, tant pour les partenaires européens que nord-américains. Cette affirmation est particulièrement vraie à une époque où nous nous efforçons de réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest. Notre politique de détente pourrait conduire à une catastrophe si nous n'étions pas capables de nous unir pour coordonner nos efforts et assurer efficacement notre défense commune.

3 — La situation de l'Alliance atlantique qui doit être réexaminée à la lumière des événements qui se sont déroulés depuis vingt ans, particulièrement en fonction de la coexistence pacifique, des changements matériels et psychologiques survenus en Europe et de la politique de la République populaire de Chine.

4 — La coexistence pacifique, acceptée par l'Occident comme l'application de ses propres prin-

cipes, doit être évaluée en tenant compte des déclarations faites par les dirigeants soviétiques eux-mêmes et du refus par la République populaire de Chine de suivre cette politique.

Les résultats positifs de la coexistence pacifique ont été limités aux rapports économiques et culturels. Dans les domaines politique et militaire, aucun progrès substantiel n'a été enregistré. Les communistes n'ont en rien réduit leurs forces militaires ni modifié leurs positions à l'égard des problèmes européens, spécialement de la question allemande, et n'ont pas abandonné leurs objectifs fondamentaux.

5 — A certains moments et dans certains pays, l'action de l'Alliance est critiquée à cause de la trop grande influence qui y serait exercée par les États-Unis. Il est injuste de reprocher au gouvernement américain d'avoir assumé parfois le leadership à l'intérieur de l'Alliance. Si tel fut le cas, c'est à cause des difficultés d'y créer une Europe capable d'exprimer une volonté commune qui serait un jour l'expression de cette Europe supranationale que nous souhaitons.

6 — Le cadre le plus adéquat pour poursuivre l'unification de l'Europe est le Marché commun. Aussi insistons-nous auprès des gouvernements pour qu'ils ouvrent sans plus attendre des négociations sérieuses entre les Six et le Royaume-Uni, celui-ci ayant accepté les dispositions du Traité de Rome et sa finalité politique. De telles négociations devraient être également poursuivies avec le Danemark, la Norvège et tous les autres pays ayant pris les mêmes engagements que la Grande-Bretagne. A défaut d'une telle action, l'espoir de l'Unité européenne se dissiperait et un affaiblissement de l'Alliance deviendrait inévitable.

7 — Les tâches actuelles de l'Alliance atlantique doivent être précisées dans les domaines militaire, politique et économique.

Dans le domaine militaire, une participation plus grande de l'Europe devrait être envisagée dans l'organisation et la responsabilité de sa propre défense. Les travaux du Comité spécial Mac Namara et leurs premiers résultats créant une organisation permanente de planification nucléaire s'inscrivent déjà dans cette perspective.

Dans le domaine politique, la nécessité s'impose d'adopter des positions communes sur les questions européennes, notamment en ce qui concerne les relations Est-Ouest, la réunification allemande et le problème de Berlin. En dehors de l'aire géographique de l'Alliance, un effort de compréhension et de coopération devrait être entrepris. L'étude proposée par M. Harmel répond à ces préoccupations.

Dans le domaine économique, l'importance croissante des problèmes des pays en voie de développement et de la faim dans le monde souligne le devoir de l'Alliance atlantique de donner enfin un contenu concret à l'article 2 du Traité de Washington.

8 — Il faut souligner que l'Europe en dépit de toutes les controverses ne peut être et ne sera pas limitée par l'Elbe et les frontières des États communistes. Au contraire, nous incitons tous les gouvernements et peuples européens, occidentaux et orientaux de prendre mieux conscience de l'héritage de notre civilisation et de notre patrimoine culturel et historique commun. Nous les incitons aussi à se rendre compte des efforts à entreprendre pour le maintien de la paix et le progrès économique et social dans l'ensemble de l'Europe.

9 — Nous espérons que les jeunes générations sont convaincues autant que celle qui les ont précédées de la nécessité de ces objectifs. Nous nous rendons compte aussi qu'elles prennent conscience des nouveaux problèmes qui se posent à l'humanité.

Elles recherchent des solutions pratiques à des questions vitales découlant du phénomème persistant de la famine, de la pauvreté dans de vastes régions du monde, des conflits raciaux, et des possibilités mais aussi des dangers inhérents au progrès scientifique et technologique.

Imagination et audace dans l'action seront nécessaires pour maîtriser ces énormes problèmes. Aux jeunes de relever le défi, aux hommes d'Etat de leur donner les possibilités d'assumer ces tâches nouvelles.

LUXEMBOURG, le 15 septembre 1967

*

Ajoutons ici que l'organisation de l'assemblée générale de l'Association pour le Traité de l'Atlantique Nord à Luxembourg était placée sous la présidence de M. Arthur Calteux, Président du Comité Atlantique Nord du Luxembourg, et qu'elle avait été confiée à M. Jules Pierret, Secrétaire-général, et Mme Roger Hack, adjointe du Secrétaire-général du Comité Atlantique du Luxembourg, avec le concours du Service des Conférences des Communautés Européennes, du Service de traduction du Parlement Européen et l'assitance de l'Armée luxembourgeoise.

Le Congrès de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers

Commémoration du 40e Anniversaire de la Fondation de la Ligue Luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer

Le 16e Congrès International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers eut lieu à Luxembourg du 14 au 17 septembre 1967. Il fut organisé par la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer qui fêta à cette occasion le quarantième anniversaire de sa fondation.

La séance d'ouverture du Congrès eut lieu le 15 septembre au Cercle municipal à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Joseph Olinger, Président en exercice de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers, Président de la Ligue luxembourgeoise du C.T.F.

Dans la salle de conférence avaient pris place 250 délégués des pays affiliés à l'Office International du Coin de Terre ainsi qu'un grand nombre de personnalités luxembourgeoises, parmi lesquelles on remarquait M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes, MM. Nicolas Margue et Jean Fohrmann, anciens ministres et membres d'honneur de la Ligue luxembourgeoise du C.T.F., M. Paul Wilwertz, bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Le discours inaugural fut prononcé par Monsieur Theo Sunnen, Président du Comité d'Organisation du 16e Congrès. Ensuite M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, s'adressa aux congressistes pour leur souhaiter la bienvenue.

Ce fut alors S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement qui s'adressa en ces termes aux nombreux congressistes :

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1° Permettre à chaque être humain de „devenir plus pleinement homme" tel est l'objectif, tel est le sens de nombreux mouvements sociaux, d'innombrables programmes pédagogiques. C'est l'épanouissement de toutes nos facultés selon les lois et les puissances de développement reposant dans notre esprit et dans notre corps qui procure à l'homme ce sentiment de plénitude qu'on appelle le bonheur.

Or, le genre de vie auquel nous sommes astreints resserre, rétrécit trop souvent nos facultés, contrecarre l'éclosion de notre potentiel de bonheur.

L'organisation de la société, l'asservissement au labeur quotidien, la trépidation de la vie économique, le conformisme des comportements quotidiens déterminés par le logement et le confort urbains, arrachent l'homme à toute une réalité qui était celle de ses ancêtres, à savoir la vie au contact de la nature et l'adaptation de son rythme de vie au milieu naturel dont le genre humain est issu. En même temps risquent de s'étioler des facultés naturelles et se rompre des équilibres physiques aussi bien que psychiques.

Le vingtième siècle a déjà réagi avec force contre ces tendances de plus en plus envahissantes. Plus le travail s'est déshumanisé, plus l'homme a cherché des dérivatifs ! Du moins les cherchent ceux parmi les humains qui ont le ressort nécessaire pour réagir. Car malheureusement beaucoup de nos contemporains semblent encore se complaire dans tout ce que peut avoir de factice et d'abrutissant le déroulement monotone et inlassablement répété d'une suite de gestes et d'actes quasi automatiques dont dépend leur subsistance quotidienne.

2° Heureusement le corps social réagit contre ces maladies. Les conquêtes du progrès social rétablissent un certain équilibre. C'est ainsi que la réduction des heures de travail a créé cette „disponibilité pour autre chose", à laquelle fait appel également le mouvement du Coin de Terre et du Foyer ainsi que des Jardins Ouvriers. En effet, et sauf pour une période de repos complet dont l'organisme humain a périodiquement besoin, ce qu'on appelle les loisirs, n'est pas équivalent au far niente.

Etre disponible pour quoi ? Cela dépend évidemment du genre d'occupation professionnelle, car très naturellement, l'occupation des loisirs tend à être complémentaire à celle de tous les jours.

Pour meubler le temps qui, grâce au progrès technique, et plus spécialement aussi à la rapidité des déplacements, sera de plus en plus disponible — M. Fourastié ne parle-t-il pas de 40 000 heures libres dont disposera bientôt tout travailleur au courant de sa vie — l'homme est sollicité par tant de choses : l'éducation complémentaire et la lecture, la musique et les arts appliqués, les voyages et les promenades, les sports et les exercices physiques, le bricolage et la philatélie, la chasse et la pêche — et last not least le jardinage, les plantes, les fleurs.

Le choix est donc fort vaste et s'amplifie tous les jours. Bien sûr, il se limite très naturellement par le caractère plus ou moins dispendieux de l'un ou l'autre hobby.

Néanmoins, il y a là un vaste champ qui est abandonné au libre choix de l'individu.

La question est de savoir si l'on doit en rester là. Ne convient-il pas de formuler et de promouvoir une politique consciente des loisirs ? Bien sûr un dirigisme trop poussé dans ce domaine ajouterait encore au mal qu'il s'agit de guérir. Les pouvoirs publics ne doivent pas pour autant rester inactifs. Une civilisation de loisirs suppose une certaine prévision, une supputation de la demande et des besoins, une coordination des aspirations, comme le requiert tout phénomème d'ordre social et collectif. Il s'agit pour le moins de mesurer et de doser le soutien des pouvoirs publics aux initiatives privées, primordiales dans ce domaine, de créer certaines infrastructures comme par exemple en matière de sports, de fournir des bibliothèques, d'organiser des cours que sais-je ! On peut imaginer que cette coordination et cette mise en train puisse comporter un jour la création d'un ministère ou d'un sous-ministère consacré à la politique des loisirs.

Evidemment une politique des loisirs doit comporter aussi la lutte contre ce qu'on est convenu d'appeler le travail noir. Si le travailleur consacre ses heures libres à des travaux identiques à ceux de sa profession, l'occupation des loisirs n'atteint aucun de ses buts sociaux, moraux ou sanitaires.

Le travail noir fausse le marché du travail et porte préjudice à des entreprises établies. Avec l'extension des congés le problème devient encore plus aigu.

Ici encore, un travail d'éducation s'impose. Certains individus sont mal préparés pour occuper leurs loisirs. Ils ne savent pas que faire de leurs heures libres. Alors naturellement ils ont tendance à retourner vers leur travail de tous les jours. L'école doit éveiller l'intérêt pour la variété et la multiple splendeur des occupations humaines.

3° Quelle est la place que l'on peut assigner à votre mouvement dans une politique des loisirs ? Je vous dirai d'emblée qu'elle me paraît fort importante.

Tout d'abord le petit jardinage est un mode d'occupation des loisirs, qui, tout en procurant de grandes satisfactions, est accessible à la plupart des travailleurs. Dans une certaine mesure il comporte même des aspects économiques non négligeables.

Mais il y a plus !

Votre mouvement se caractérise par des traits qui lui sont propres et une approche qui va au-delà de la simple occupation des bras. Vous faites appel à une sensibilité particulière du cœur humain, qui découle du groupement familial. Au-delà de l'individu vous voyez le foyer. La joie de posséder un lopin de terre pour soi-même ou du moins d'en jouir pour son propre profit s'ajoute au bienfait ordinaire des loisirs.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que votre mouvement se soit intéressé au problème du logement social. Dans ce domaine il reste encore à faire, bien que l'on puisse signaler de remarquables performances dans de nombreux pays, parmi lesquels je n'hésite pas à ranger le mien.

Toutefois ici encore, rien n'est jamais achevé ni parfait. La politique du logement social est en constante évolution et il faut périodiquement adapter les objectifs à la situation de fait. Les méthodes évoluent aussi constamment. De plus en plus la simple subvention en capital fait place à des combinaisons financières plus complexes et élaborées, qui stimulent l'épargne en garantissant l'octroi de prêts immobiliers futurs à des conditions favorables, c'est l'épargne-construction et le bail-crédit. La tendance est plus en plus de faciliter l'accès à la propriété aux jeunes ménages beaucoup plus tôt que ce n'était le cas il y a quelque temps. Ce serait le moyen de consolider les familles, pourvu que les charges assumées restent proportionnées aux revenus et aux autres besoins de la vie familiale.

Je rappelle qu'une politique du logement social s'est pratiquée également sur le plan européen grâce aux initiatives qu'avait prises la Haute Autorité de la CECA. Il faut souhaiter que cette œuvre se poursuive à un niveau élargi dans le cadre de la Communauté Economique Européenne. Evidemment l'action européenne dans ce domaine sera toujours subsidiaire aux politiques nationales. Mais elle peut les compléter très heureusement en se fixant des objectifs spécifiques et en explorant de nouvelles voies, des méthodes inédites dont les gouvernements nationaux sauront tirer profit.

Les tendances actuelles de l'urbanisme posent des problèmes à votre mouvement pour ce qui est de son objectif de base : promouvoir le jardin familial et le petit jardinage en général.

4° Les nouvelles cités à grands blocs d'immeubles se trouvent implantées dans des espaces qui ne se prêtent pas toujours à des lotissements de petit jardinage. La maison unifamiliale avec le jardin attenant à la maison, reste l'idéal, mais c'est un idéal qui n'est pas toujours réalisable. Les cités jardinières doivent continuer à être propagées. Mais certaines habitudes de confort découragent souvent nos contemporains. Vous devrez donc continuer votre mission d'éducation tout en vous tournant de plus en plus vers les problèmes d'architectures et d'urbanisme, car le jardin reste, comme on l'a dit, le paradis qui n'a jamais été perdu. C'est en semant, en récoltant, en binant et en taillant, en observant et en contemplant la croissance des plantes que l'on s'insère le mieux dans le rythme de vie naturelle, que le temps coule comme un film mouvementé et dramatique, que nous respirons la santé et le bonheur. Cette sève qui monte et descend, cet élan vital qui oscille invite même à la réflexion philosophique ainsi qu'à la méditation religieuse selon le vers d'un poète anglo-saxon, qui est gravé sur une plaque dans mon jardin :

„The kiss of the sun for pardon
The song of the birds for mirth
One is nearer God's heart in a garden
Than anywhere else on earth."

Le contact avec la nature vivante développe cette puissance d'admiration que les facilités techniques et le snobisme moderne risquent d'étouffer.

5° Mais il me semble bien que l'on devrait pouvoir compter sur votre office et sur vos ligues pour entreprendre dans une action concertée avec d'autres mouvements cette lutte contre l'altération de nos conditions de vie sur un plan plus large, afin de consolider ou de rétablir l'équilibre biologique menacé de nos paysages. Cela devrait se faire dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire tout entier qui établirait des rapports organiques entre la civilisation urbaine et la civilisation rurale, dont la rencontre se fait souvent dans le désordre et l'irrespect de l'une pour l'autre.

Voici comment un auteur caractérise cette problématique du rééquilibre biologique :

„ Si nous n'en modifions pas le cours, l'évolution actuelle de notre civilisation nous conduit, non à l'âge d'or, mais à l'ère des grandes pénuries: l'air pur, l'eau pure, les espaces verts, le calme, biens offerts autrefois en abondance, qui paraissaient inépuisables et donc sans valeur, vont faire tragiquement défaut dans les grandes villes et entraîner des conséquences redoutables pour la productivité, la santé et l'équilibre nerveux de leurs habitants. Les campagnes et les forêts n'ont pas seulement une fonction économique, elles ont aussi une fonction biologique, essentielle à l'équilibre de la vie urbaine."

Certes, notre Grand-Duché, qualifié souvent de grand parc par des étrangers complaisants, possède encore des réserves naturelles. Toutefois, la pollution de l'air et de l'eau se répand et il faut réagir quand il est encore temps. Nous nous devons de transmettre à nos enfants un territoire où, selon le poète national, il fera encore bon et doux de vivre : „Wéi wunnt et sech esou hémlech dran. Wéi ass et esou gutt dohém !"

Lorsque l'abbé Lemire lança la Ligue du Coin de Terre et du Foyer en 1897 et un peu plus tard, en 1903, le Congrès des Jardins Ouvriers, il était poussé par la préoccupation de parer à des maux sociaux qui affectaient particulièrement la classe ouvrière en proposant une saine et fructueuse récréation.

Notre civilisation actuelle universalise en quelque sorte l'objectif limité fixé dans le temps.

Dans le cadre de la politique des loisirs qui s'impose, votre mouvement aura un rôle éminent à jouer, non seulement dans ses réalisations immédiates, mais aussi en développant l'esprit du foyer familial, de pacifique jouissance, de sain équilibre, de responsabilité pour la beauté et la conservation du site et du paysage, qui doit pénétrer toute notre société.

Je rends hommage aux pionniers et à tous ceux qui au cours des quarante dernières années notamment ont œuvré dans notre pays pour diffuser l'idéal du coin de terre et du foyer. Leur activité généreuse a valu de grandes satisfactions morales et matérielles aux générations successives. Je n'hésite pas à dire que l'aspect de nos villes et villages en a reçu l'empreinte.

Puissiez-vous, au cours des années à venir contribuer à former un visage du Luxembourg aimable et souriant ! »

A l'issue de la séance d'ouverture, un banquet réunissait les invités d'honneur et les congressistes au restaurant de la Foire Internationale à Luxembourg. L'après-midi était réservé à la visite des différents « Cités Jardinières » et « Jardins Educatifs » du pays par les hôtes de la Ligue luxembourgeoise du C.T.F.

Rappelons ici que la veille de l'ouverture du Congrès eut lieu à Esch-sur-Alzette l'inauguration d'une exposition internationale et nationale par M. Jules Schreiner, Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette, en présence de nombreuses personnalités.

M. Joseph Olinger, Président de la Ligue luxembourgeoise donna à cette occasion lecture d'un télégramme de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, adressé à la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer et dont nous reproduisons le texte ci-après :

« A l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer, j'adresse au Comité et aux membres de la Ligue mes bien vives félicitations pour les réalisations des années passées en joignant tous mes vœux chaleureux pour un avenir heureux et prospère de votre association

Charlotte. »

Au cours de la seconde journée de travail, les congressistes entendirent notamment une conférence faite par Monsieur Jean Fohrmann, ancien membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Ils visitèrent, au cours de l'après-midi, Mondorf-les-Bains et la vallée de la Moselle.

Un dîner fut offert dans la soirée par Monsieur J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture, en l'honneur des congressistes.

Les travaux du Congrès furent clôturés le 17 septembre à Esch-sur-Alzette par une séance académique qui eut lieu au Théâtre municipal, sous la présidence de M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture.

Les paroles de bienvenue furent prononcées par M. Joseph Olinger, Président en exercice de l'Office International. M. Aloyse Weyrich donna à cette occasion connaissance des résolutions prises au cours des séances de travail, puis M. Olinger fit l'historique de l'Office International et de la Ligue luxembourgeoise du C.T.F., en rendant hommage à M. l'abbé Lemire, le premier Président de l'Office International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers.

Monsieur J.-P. Buchler révéla alors que la Grande-Bretagne avait été choisie par le congrès pour sa 17e réunion en 1969. Le Ministre félicita chaleureusement le nouveau Président de l'Office en la personne de M. Measure qui succède ainsi à M. Olinger.

Le discours de clôture fut prononcé par M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Ariculture.

Dans l'après-midi du 17 septembre, un imposant corso fleuri parcourut les principales artères de la Ville d'Esch-sur-Alzette, sous les acclamations d'une foule exceptionnellement importante, accourue de toutes les régions du pays. Sur la tribune d'honneur avaient notamment pris place Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, entourés des

enfants princiers et de nombreuses personnalités, entre autres le Président de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, et de nombreux députés.

Voici le texte de la résolution adoptée par le seisième Congrès International du Coin de Terre et des Jardins Ouvriers, réuni à Luxembourg :

Le XVIe Congrès International des Jardins Ouvriers, réuni à Luxembourg, les 15, 16 et 17 septembre 1967, et groupant les représentants des ligues nationales de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la France, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Suède et de la Suisse.

— *considérant* que le développement prévisible de la civilisation des loisirs pose dès maintenant et posera de plus en plus de graves problèmes humains et sociaux.

— *constate* que le jardin familial :
- apparaît comme l'une des solutions les plus simples et les plus complètes à ces problèmes ;
- redonne au travailleur urbain et à sa famille le contact avec la nature indispensable à l'accomplissement harmonieux de l'homme, que les conditions de vie trop artificielles lui refusent le plus souvent ;
- représente le type de loisir proportionnellement le plus souhaité ;

— *déplore* que l'urbanisation croissante entraîne la disparition de nombreux jardins autour des villes, et rende toujours plus difficile la recherche de terrains disponibles.

— *estime* qu'il appartient, dans ces conditions, aux autorités de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde d'une œuvre sociale éminemment favorable à la santé physique et morale de la population.

En conséquence

Le Congrès demande instamment aux *pouvoirs publics* des différents pays de promouvoir, dans le cadre d'une politique des loisirs, le développement des Jardins familiaux, en apportant, selon les modalités propres à chaque nation, une aide adéquate aux organismes des Jardins familiaux, spécialement par l'affectation de terrains dans les espaces verts et à proximité suffisante des villes, et par l'octroi des moyens indispensables pour les aménager.

Persuadé que le problème des loisirs ne saurait laisser indifférentes les *Institutions Européennes*,

Le Congrès

— attire leur attention sur la portée humaine et sociale du Jardin familial, complément naturel du logement, et sur l'importance et la solidarité du Mouvement des Jardins familiaux au plan européen.

— leur demande de retenir le Jardinage familial au premier rang des activités de loisir qu'elles seront amenées à favoriser et à soutenir.

L'Établissement d'une importante entreprise industrielle à Colmar-Berg

Le 19 septembre 1967, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, avait convoqué la presse luxembourgeoise et étrangère pour annoncer l'établissement d'une importante entreprise industrielle dans notre pays. Il s'agit en effet d'une usine pour la production d'entoilages pour pneumatiques qui viendra enrichir le potentiel économique luxembourgeois et que le groupe Goodyear a décidé d'établir à Colmar-Berg, à proximité du centre de production existant.

La nouvelle entreprise sera une société luxembourgeoise dont le capital sera souscrit par Goodyear International Corporation. Le coût de l'investissement initial sera de 650 millions de francs.

Dans son exposé introductif, Monsieur Antoine Wehenkel a particulièrement souligné l'aspect complémentaire et scientifique de la nouvelle usine du groupe Goodyear qui fera de la région de Colmar-Berg un centre industriel de tout premier ordre.

Nous reproduisons ci-après des extraits de l'exposé introductif fait devant la presse par Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, qui était entouré à cette occasion de M. George J. Buijtendijk, « managing director» de Goodyear S. A., représentant M. Richard V. Thomas, Président de Goodyear International Corporation, M. T. Gordon Smith, « production director », M. Duane L. Frazer, « financial director », M. Fernand Weiland, « public relations manager » ainsi que de plusieurs collaborateurs du Ministre de l'Economie Nationale, à savoir : M. Armand Simon, Conseiller de Gouvernement adjoint et M. René Hottua, inspecteur principal.

Le groupe GOODYEAR a décidé d'établir à Colmar-Berg, a proximité du centre de production existant, une usine de production d'entoilages pour pneumatiques.

Le projet s'annonce très important :

— choix au lieu-dit Bongersbesch d'un site de 30 hectares;

— coût de l'investissement initial de 650 000 000 francs;

— effectif de travailleurs de 170 unités.

La production est destinée aux usines de fabrication de pneus GOODYEAR en Europe et dans le monde et à commencer — et c'est essentiel — par l'usine de pneumatiques à Colmar-Berg.

Actuellement, le dévolu a été jeté sur un terrain de 30 hectares, bien que la surface bâtie ne couvre au début qu'une partie du site.

C'est dire qu'il existe des possibilités et des chances d'extension, qui se concrétiseront sans doute à moyen terme.

Vue dans cette optique, la nouvelle entreprise industrielle, qui sera exploitée par une société de droit luxembourgeois à constituer en due forme, se classera parmi les premières réalisations industrielles nouvelles.

Voilà très rapidement pour quelques données de base.

Permettez-moi d'y greffer plusieurs brèves considérations.

A une époque de recul de la conjoncture et de stagnation des investissements, nous avons la chance et la satisfaction qu'un investissement d'envergure vient enrichir notre potentiel économique.

La politique d'industrialisation s'en trouve relancée.

Je suis heureux de vous en donner aujourd'hui une preuve concrète, bien que d'aucuns, qui prétendent au monopole en la matière, laissent volontiers entendre que le Gouvernement substituerait d'amples développements théoriques à des réalisations palpables.

La nouvelle entreprise répondra à plusieurs critères économiques déterminants de la politique d'industrialisation.

A part la contribution à l'expansion générale, je signale surtout l'aspect complémentaire et scientifique.

La complémentarité se vérifie en l'occurence et à l'égard de GOODYEAR S. A., entreprise existante, et à l'égard de l'économie en général.

L'aspect scientifique est suffisamment souligné du fait que les travaux de recherche, tant dans le domaine des pneus que dans celui des entoilages, gagneront des impulsions nouvelles.

Enfin, la nouvelle entreprise renforcera sensiblement le poids que GOODYEAR a acquis déjà dans notre commerce d'exportation.

*

L'initiative du groupe GOODYEAR fera de la région de Colmar-Berg un centre industriel de tout premier ordre.

Le complexe en place s'enrichit ainsi considérablement.

Ce pôle de croissance développe et développera ses effets, dans le centre du pays, pour les prolonger dans d'autres régions et notamment vers le Nord, où ils rejoignent les répercussions exercées par la mosaïque d'entreprises à Wiltz et notamment par EUROFLOR.

Voilà un exemple concret de politique régionale, qui l'emporte de loin sur les considérations théoriques en la matière.

Le complexe GOODYEAR au Grand-Duché est en passe de se ranger parmi les tous premiers établissements industriels du pays. Les investissements déjà acquis et futurs font bien augurer de l'avenir.

Noblesse oblige.

Le développement de GOODYEAR est constant et méthodique au point que nous avons l'espoir de voir s'échafauder et croître à Colmar-Berg un ensemble industriel cohérent, qui va du demi-produit au produit fini raffiné dans un centre de recherches et d'essais qui, j'en ai la conviction, se développera et s'enrichira davantage.

A ce moment, le Gouvernement et GOODYEAR sont tombés d'accord sur les grandes lignes du projet d'implantation.

Sans désemparer, les parties en cause vont concrétiser définitivement l'arrangement qui met un terme aux pourparlers et négociations qui ont débuté il y a un an.

La volonté des représentants de GOODYEAR de faire du travail utile et efficace a été aussi évidente que leur souci de progresser, et donc d'enrichir l'économie nationale, a été patent.

De l'autre côté, le concours des administrations gouvernementales et locales compétentes a été excellent. Je me plais à relever cette ambiance dans laquelle un résultat très positif a été atteint.

J'en ait dit assez pour le moment et je m'empresse de passer la parole à M. Buijtendijk pour donner connaissance du communiqué de presse conjoint.

Voici le texte du communiqué de presse publié le 19 septembre concernant la construction de la nouvelle usine à Colmar-Berg :

Une communication conjointe du Gouvernement luxembourgeois, représenté par Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et du Budget, et de Monsieur Richard V. Thomas, Président de la GOODYEAR INTERNATIONAL CORPORATION, a confirmé aujourd'hui des plans concernant la construction d'une usine pour la production d'entoilages pour pneumatiques et la mise en place des installations techniques afférentes à Colmar-Berg, Luxembourg.

L'investissement global est estimé à U. S. dollars 13 000 000.

L'usine sera construite et exploitée par une nouvelle société de droit luxembourgeois. Elle sera localisée sur un site industriel de 30 ha à Colmar-Berg, à proximité de l'usine de pneumatiques GOODYEAR S. A. et du Centre Technique Européen. La surface bâtie initiale sera de 15 000 mètres carrés.

Les travaux de construction seront entamés avant la fin de l'année en cours.

Il est prévu que l'usine entrera en activité vers la fin de l'année 1968.

Elle transformera des fibres en entoilages, qui seront traités par le procédé 3-T appartenant en exclusivité à GOODYEAR.

Ce sera la première usine de ce genre de GOODYEAR en Europe. La production est destinée aux usines de pneumatiques de GOODYEAR à Luxembourg et ailleurs dans le monde. On prévoit une production initiale dépassant 20 millions de livres par an.

La nouvelle société aura à sa disposition des terrains suffisants pour assurer l'extension des installations de fabrication dans un proche avenir.

L'usine occupera un effectif de quelques 170 unités. La main-d'œuvre sera formée par des techniciens américains qui seront affectés temporairement à cet effet au nouveau centre de production.

M. Thomas a souligné que toutes les usines de pneumatiques de GOODYEAR se sont développées considérablement dans les dernières années, pour approvisionner des marchés en expansion rapide et pour rencontrer une demande croissante de pneus GOODYEAR. De nouvelles usines sont en voie de construction en République Fédérale d'Allemagne et en Grèce. L'usine d'entoilages pour pneumatiques au Grand-Duché de Luxembourg fournira une source d'approvisionnement proche des usines de pneus GOODYEAR en Europe.

M. Thomas a mis en évidence que les unités d'équipement à mettre en place opéreront d'après le procédé 3-T et bénéficieront des derniers progrès technologiques de GOODYEAR dans le domaine du traitement des entoilages. Elles fourniront des produits permettant de rencontrer, dans chaque pays, des exigences spécifiques en matière de pneus.

Il a fait valoir, d'autre part, que l'emplacement de la nouvelle usine, contigu au Centre de Développement Technique GOODYEAR pour l'Europe, permettra d'assurer une coordination étroite des travaux de recherches concernant les entoilages, d'une part, et les pneumatiques, d'autre part.

En faisant part des nouveaux plans, M. Thomas a exprimé sa satisfaction pour l'encouragement et la coopération du Gouvernement luxembourgeois durant les discussions et négociations qui ont abouti à l'installation de l'usine.

Toujours suivant M. Thomas, l'intérêt et la coopération du Gouvernement ont été des facteurs importants pour la décision d'implanter l'usine européenne d'entoilages pour pneumatiques au Grand-Duché de Luxembourg. GOODYEAR a eu des rapports extrêmement cordiaux avec le Gouvernement luxembourgeois pendant 17 ans, depuis les premières négociations relatives à la construction de l'usine de pneus à Colmar-Berg, qui est en opération depuis 1951.

Le représentant de la GOODYEAR INTERNATIONAL CORPORATION, qui était un des dirigeants de GOODYEAR S. A. durant la période de construction de l'usine et de son entrée en activité en 1951, a souligné que depuis l'entreprise de Colmar-Berg s'est continuellement dévelopée. Le nombre des emplois y a plus que sextuplé.

M. Thomas a terminé en disant :

« L'expérience de GOODYEAR à Luxembourg a eu d'excellents résultats, dans une large mesure grâce à la coopération du Gouvernement et à l'intérêt manifesté par la population. Nous autres de GOODYEAR sommes fiers de la contribution que notre société a fournie aux progrès économique et à l'industrialisation du Grand-Duché de Luxembourg. Nous sommes sûrs que la nouvelle usine d'entoilages intensifiera sensiblement cette contribution. »

Après l'exposé du Ministre de l'Economie Nationale, M. George J. Buijtendijk donna des renseignements sur la construction de l'usine et la mise en place des installations, qui occuperont une surface de 15 000 m². Les travaux de construction seront entamés encore cette année et il est prévu que l'usine entrera en fonction vers la fin de 1968.

La production est destinée exclusivement aux usines de Goodyear dans le Grand-Duché et dans les divers autres pays du monde.

M. Buijtendijk a également exprimé sa satisfaction pour l'encouragement et la coopération du Gouvernement luxembourgeois durant les discussions et négociations et qui ont été des facteurs importants dans la décision d'installer l'usine au Grand-Duché. M. Buijtendijk a souligné les rapports cordiaux et étroits qui existent entre la compagnie et le Gouvernement luxembourgeois pendant 17 ans, depuis les premières négociations relatives à la construction de l'usine de pneus à Colmar-Berg qui est entrée en activité en 1951.

L'implantation de cette usine s'inscrit dans le contexte de la politique de développement et d'industrialisation qui s'en trouve relancée par cet investissement d'envergure. Il s'agit de la première grande réalisation dans le cadre de la loi du 5 août 1967 ayant pour but d'instaurer et de coordoner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion et de la loi portant aménagement d'une aide fiscale temporaire à l'investissement.

La Situation budgétaire du Luxembourg et le projet de budget de l'État pour 1968

Le 1er septembre 1967, Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, remit au Président de la Chambre des Députés, Monsieur Romain Fandel, en présence des représentants de la presse, le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1968.

A cette cérémonie prirent part M. Robert Krieps, Président de la Commission budgétaire de la Chambre des Députés et M. Nicolas Mosar, Rapporteur du projet de budget 1968.

Le Président de la Chambre souligna à cette occasion devant la presse l'importance du dépôt du budget dans le cadre de la procédure législative. Puis Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre du Budget, exposa les grandes lignes du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1968.

Nous reproduisons ci-après, à titre d'information, le texte d'une note qui fut remise à la presse par le Ministre du Budget après le dépôt du projet de budget :

A) La situation budgétaire à la fin de l'exercice 1965

A la fin de l'exercice budgétaire 1965, c'est-à-dire à la date du 31 mai 1966, la situation reportée des comptes généraux de l'Etat des exercices 1944 à 1965 accuse un excédent de recettes de 122,9 millions dont 119,6 millions proviennent du compte général de 1965.

B) Les comptes généraux provisoires de 1966

Les comptes généraux provisoires de 1966 se présentent comme suit (en millions de francs):

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes	8 833,7	1 097,6	9 931,3
Dépenses	8 494,8	1 453,3	9 948,1
Excédent de recettes ou de dépenses (+ ou —)	+ 338,9	— 355,7	— 16,8

Les recettes réalisées en 1966 sont de 10,68% supérieures à celles de 1965 et de 13,42% supérieures aux prévisions. Les dépenses effectuées en 1966 sont de 12,37% supérieures à celles de 1965 et de 11,71% supérieures aux prévisions.

Le compte du budget ordinaire accuse un boni de 338,9 millions (contre une prévision de déficit de 69 millions). Le compte du budget extraordinaire accuse un mali de 355,7 millions (contre un déficit présumé de 79,3 millions). Le compte global accuse un mali de 16,8 millions (contre un déficit présumé de 148,3 millions).

A la clôture de l'exercice budgétaire 1966, c'est-à-dire à la date du 31 mai 1967, la situation reportée des comptes généraux de l'Etat des exercices 1944 à 1966 accuse donc un excédent de recettes de 122,9—16,8 = 106,1 millions.

C) Le projet de budget rectifié de 1967

Le projet de budget rectifié de 1967, qui vient d'être déposé au greffe de la chambre des députés, se présente comme suit (en millions de francs):

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes	8 928,8	1 477,7	10 406,5
Dépenses	8 675,2	1 753,2	10 428,4
Excédent de recettes ou de dépenses (+ ou —)	+ 253,6	— 275,5	— 21,9

Les recettes présumées sont de 4,78% supérieures à celles de 1966. Les dépenses présumées sont de 4,83% supérieures à celles de 1966.

A la clôture de l'exercice budgétaire 1967, c'est-à-dire à la date du 31 mai 1968, la situation reportée des comptes généraux de l'Etat des exercices 1944 à 1967 accuserait donc un excédent de recettes de 106,1—21,9 = 84,2 millions.

D) Le projet de budget de 1968

1) Elaboration

L'alinéa 4 de l'article 1er de la loi concernant la comptabilité de l'Etat stipule que le budget est présenté à la chambre des députés au commencement de la session ordinaire qui précède immédiatement l'exercice. D'après l'article 1er du nouveau règle-

ment de la chambre des députés, celle-ci se réunit chaque année de plein droit en session ordinaire le deuxième mardi du mois d'octobre. En vertu de ce texte et vu que le deuxième mardi du mois d'octobre tombera cette année-ci sur le 10 octobre, le gouvernement devrait déposer à cette date le projet de budget de 1968.

Or, il est un fait que cette nouvelle date obligatoire de dépôt est encore trop tardive pour permettre de faire voter le budget avant le commencement de l'année qui donne sa dénomination à l'exercice budgétaire et le gouvernement se verrait de nouveau dans l'obligation de devoir demander le vote de un ou de deux douzièmes provisoires qui l'habiliteraient à engager des dépenses non encore examinées en détail et non encore votées et sur lesquelles on ne peut plus revenir.

Aussi, le gouvernement a-t-il continué les efforts qu'il a entrepris dès 1965 pour mettre la chambre en mesure de pouvoir voter le projet de budget avant la fin de l'année en cours. Il est rappelé qu'une première étape de cette réforme importante, si souvent réclamée par la chambre des députés, fut tentée et réalisée avec le projet de budget de 1966. En effet, ce projet fut élaboré pendant les mois de juin à septembre 1965, présenté à la chambre des députés le 21 septembre 1965 et voté le 10 février 1966. Une seconde et dernière étape fut tentée avec le projet de budget de 1967. Cette nouvelle étape aurait pu mettre la chambre des députés en mesure de voter le budget de 1967 avant la fin de l'année 1966 et le gouvernement ne se serait plus trouvé dans l'obligation de devoir demander à la chambre des députés le vote de douzièmes provisoires. Malheureusement la crise gouvernementale qui éclata le 24 novembre 1966 ruinait tous les espoirs y relatifs. D'une part, les débats budgétaires durent être interrompus du 24 novembre 1966 jusqu'au 24 février 1967; d'autre part, le projet de budget initial dut subir de profondes et nombreuses modifications à la suite du nouveau programme gouvernemental exposé à la chambre des députés le 10 janvier 1967. Les débats ont repris seulement le 14 février 1967 et le vote définitif du budget a seulement eu lieu en séance du 16 mars 1967.

L'insuccès de la seconde partie de la réforme entamée, dû exclusivement à la crise gouvernementale, n'a pas été de nature à nous décourager de renouveler en 1967 les efforts faits en 1966. Le ministère du budget avait prié les départements ministériels de lui faire parvenir leurs propositions budgétaires pour le 30 avril 1967. Une nouvelle fois je me plais à constater que ce délai a été observé et qu'en dépit de nombreuses difficultés d'ordre matériel, le ministère du budget a réussi à soumettre des propositions concrètes à la décision du conseil de gouvernement lors des séances des 27 et 28 juillet 1967. La mise au point des textes du projet de budget 1968 a ainsi pu être terminée le 4 août 1967 et son impression vient d'être achevée ce matin-même.

2) Dépôt

Le dépôt du projet de budget de 1968 vient d'être effectué au greffe de la chambre des députés et ce en vertu de l'autorisation de dépôt conférée par S.A.R. le Grand-Duc par arrêté en date du 15 juillet 1967.

3) Les prévisions des recettes et des dépenses

Le projet de budget de 1968 se présente comme suit (en millions de francs):

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Totaux
Recettes présumées	9 190,3	1 457,1	10 647,4
Dépenses présumées	9 142,1	1 763,3	10 905,4
Excédent de recettes ou de dépenses (+ ou —)	+ 48,2	— 306,2	— 258,0

Les recettes présumées sont de 2,31% supérieures aux recettes présumées rectifiées de 1967. Les dépenses présumées sont de 4,56% supérieures aux dépenses présumées rectifiées de 1967.

Les recettes ordinaires accusent les majorations globales suivantes (en millions de francs):

	Résultats 1966	Prévisions 1967	Prévisions 1968	1968 par rapport à 1966	1968 par rapport à 1967
Contributions directes	4 982,1	4 856,7	4 993,8	+ 11,7	+ 137,1
Douanes	1 067,7	1 186,7	1 220,5	+ 152,8	+ 33,8
Enregistrement	2 260,5	2 329,8	2 397,5	+ 137,0	+ 67,7
P. et T.	521,1	553,4	576,2	+ 55,1	+ 22,8
Divers	2,3	2,3	2,3	—	—
Totaux	8 833,7	8 928,9	9 190,3	+ 356,6	+ 261,4

Pour les recettes fiscales les majorations sont les suivantes (en millions de francs):

	Résultats 1966	Prévisions 1967	Prévisions 1968	1968 par rapport à 1966	1968 par rapport à 1967
Impôts directs	3 937,2	3 825,2	3 928,2	— 9,0	+ 103,0
dont :					
impôts sur le revenu	3 666,5	3 559,0	3 659,0	— 7,5	+ 100,0
Impôts indirects	3 134,0	3 294,8	3 420,0	+ 286,0	+ 125,2
dont :					
impôt sur le chiffre d'affaires	1 322,0	1 370,0	1 423,0	+ 101,0	+ 53,0
Totaux	7 071,2	7 120,0	7 348,2	+ 277,0	+ 228,2

Les recettes extraordinaires prévoient surtout l'émission : a) d'un emprunt de 800 millions de francs dont 600 millions seront affectés au financement des dépenses du budget extraordinaire, 125 millions à l'alimentation des fonds d'investissements publics et 75 millions à l'alimentation du fonds des routes nouvellement créé et b) d'un certificat de la dette publique de 520 mio de francs (contre 533,2 millions au projet de budget rectifié 1967) en relation avec le paiement, par l'Etat, des contributions en capital à l'office des assurances sociales.

Les dépenses ordinaires prévues sont de 466,7 millions supérieures à celles de 1967. Le tableau ci-après indique les majorations et les diminutions de crédits par départements ministériels (en millions de francs).

Ministère	Budget rectifié 1967	Projet de budget 1968	+	—
d'Etat	190,4	194,4	+ 4,0	—
de la fonction publique	553,5	562,7	+ 9,2	—
des affaires étrangères	81,4	80,3	—	— 1,1
de la justice	99,0	106,5	+ 7,5	—
du budget	8,9	9,9	+ 1,0	—
du trésor	1 093,2	1 204,6	+ 111,4	—
dont : dette publique	547,8	660,7	+ 112,9	—
de la force armée	386,1	352,5	—	— 33,6
de l'intérieur	1 001,8	1 012,7	+ 10,9	—
du tourisme	21,1	23,1	+ 2,0	—
de l'éducation physique	16,7	16,3	—	— 0,4
de la pollution de l'eau et de l'air	17,2	17,3	+ 0,1	—
de l'éducation nationale	734,8	771,5	+ 36,7	—
des affaires culturelles et des cultes	118,5	127,2	+ 8,7	—
de la famille, etc.	523,3	584,1	+ 60,8	—
de la santé publique	346,9	368,1	+ 21,2	—
du travail et de la sécurité sociale	925,3	999,2	+ 73,9	—
de l'agriculture	542,4	571,6	+ 29,2	—
des classes moyennes	75,8	86,3	+ 10,5	—
de l'économie nationale	234,7	137,9	—	— 96,8
dont : subventions structurelles	133,0	33,0	—	— 100,0
de l'énergie	58,6	65,7	+ 7,1	—
des transports	781,7	925,2	+ 143,5	—
dont : C.F.L.	726,0	861,6	+ 135,6	—
des P. et T.	302,3	328,0	+ 25,7	—
des travaux publics	561,8	597,0	+ 35,2	—
TOTAUX :	8 675,4	9 142,1	+ 598,6	— 131,9

Les dépenses extraordinaires prévues sont de 10,1 millions supérieures à celles de 1967. Les majorations et les diminutions de crédits résultent du tableau ci-après (en millions de francs):

Ministère	Budget rectifié 1967	Projet de budget 1968	+	—
du budget	0,7	0,4	—	— 0,3
du trésor	58,4	41,5	—	— 16,9
de la force armée	38,0	18,0	—	— 20,0
de l'intérieur	98,0	96,0	—	— 2,0
de l'éducation physique	10,0	12,0	+ 2,0	—
de la pollution de l'eau et de l'air	45,0	40,0	—	— 5,0
de la famille, etc.	4,0	5,0	+ 1,0	—
de la santé publique	31,1	37,1	+ 6,0	—
du travail et de la sécurité sociale	533,2	520,0	—	— 13,2
de l'agriculture	141,0	202,0	+ 61,0	—
de l'énergie	59,6	58,3	—	— 1,3
des transports	168,1	124,3	—	— 43,8
dont : C.F.L.	100,0	50,0	—	— 50,0
des P. et T.	133,0	145,0	+ 12,0	—
des travaux publics	433,1	463,7	+ 30,6	—
dont : fonds des routes	10,0	90,0	+ 80,0	—
TOTAUX :	1 753,2	1 763,3	+ 112,6	— 102,5

4) La structure du projet de budget de 1968

La structure du projet de budget de 1968 est différente de celle de ses prédécesseurs en ce sens qu'il a été doté d'une nouvelle numérotation qui abandonne complètement l'ancien système de numérotage des sections et des articles. Le nouveau numérotage qui fusionne dans un certain sens la classification administrative et la classification économique a pour conséquence que chaque article a maintenant un numéro comportant 7 chiffres, savoir :

deux chiffres pour désigner le département ordonnateur,

un chiffre pour indiquer la section du département,

deux chiffres pour indiquer le code économique et

deux chiffres pour différencier les articles d'une même section et tombant sous le même code économique.

Exemple

Le crédit pour le fonds communal est inscrit au premier article de la première section du budget du ministère de l'intérieur. Il porte le numéro 07.0.43.00 (07 = le code du ministère de l'intérieur; 0 = la première section du ministère de l'intérieur; 43 = le code économique indiquant des transferts de revenus aux communes; 00 = le premier article et de la section 07.0 et du code économique 43).

Ce nouveau système de la numérotation est inévitable pour passer à la mécanisation future des opérations budgétaires.

D) L'évolution budgétaire depuis 1964

La comparaison des budgets successifs est toujours faussée du fait des sous-évaluations des recettes et dépenses. En ce qui concerne les recettes ordinaires, l'évaluation a été traditionnellement empreinte d'une prudence très exagérée. Le surplus de recettes réalisé n'a pas seulement permis de financer les dépassements de crédits non limitatifs, inscrits en grande partie avec des montants plus ou moins symboliques, mais a servi également à réduire très sensiblement le mali prévu au budget, voire même à le transformer en boni.

Sous-évaluation des budgets (en millions de francs)

	1964	1965	1966
Budget ordinaire			
Recettes	1 402,7	1 035,7	1 067,5
Dépenses	1 253,7	512,8	659,5
Budget extraordinaire			
Recettes	— 102,1	45,6	107,2
Dépenses	249,4	352,8	383,6
Budget global			
Recettes	1 300,6	1 081,3	1 174,7
Dépenses	1 503,1	865,6	1 043,1

Boni (+) et mali (—) (en millions)

	1964	1965	1966
Prévu			
Ordinaire	— 90,2	+ 16,1	— 69,1
Extraordinaire	— 106,2	— 112,2	— 79,3
Global	— 196,4	— 96,1	— 148,4
Réalisié			
Ordinaire	+ 58,8	+ 539,0	+ 338,9
Extraordinaire	— 457,7	— 419,4	— 355,7
Global	— 398,9	+ 119,6	— 16,8

Fort de l'expérience des années passées, les recettes ordinaires du budget pour 1967 et à fortiori celles du budget revisé pour 1967 et du projet de budget pour 1968 ont été évaluées avec plus de réalisme, mais avec une prudence suffisante.

Les montants des recettes ordinaires pour ces budgets se présentent comme suit, d'une part, par rapport à celles inscrites au budget 1966 et, d'autre part, par rapport aux comptes provisoires de 1966 (en millions de francs) :

Budget		Montant	Taux d'accroissement par rapport		
			au budget 1966	aux comptes 1966	au budget rectifié 1967
Voté	1967	8 547,6	+ 10,06	— 3,24%	—
Rectifié	1967	8 928,8	+14,96	+ 1,08%	—
Projet	1968	9 190,3	+ 18,34	+ 4,03%	+ 2,93

Ce tableau fait ressortir, d'une part, les taux exagérés désultant d'une comparaison avec les budgets du passé et révèle, d'autre part, la prudence suffisante des évaluations par rapport aux résultats connus du passé.

La progression des comptes généraux de 1963 à 1966, du projet de budget rectifié pour 1967 et du projet pour 1968 est renseignée dans le tableau ci-après :

	Comptes généraux 1963	64/63 %	Comptes généraux 1964	65/64 %	Comptes généraux 1965	66/65 %	Comptes généraux prov. 1966	67/66 %	Projet de budget rectifié 1967	68/67 %	Projet de budget 1968
Recettes ordinaires	6 271,4	+ 17,71	7 382,2	+ 11,31	8 216,9	+ 7,51	8 833,7	+ 1,08	8 928,8	+ 2,93	9 190,3
Dépenses ordinaires	6 125,0	+ 19,57	7 323,4	+ 4,84	7 677,9	+10,64	8 494,8	+ 2,12	8 675,2	+ 5,38	9 142,1
+ ou —	+ 146,4	/	+ 58,8	/	+ 539,0	/	+ 338,9	/	+ 253,6	/	+ 48,2
Recettes extraordinaires	675,3	— 2,06	661,4	+ 14,30	756,0	+ 45,19	1 097,6	+ 34,63	1 477,7	— 1,39	1 457,1
Dépenses extraordinaires	938,7	+ 19,22	1 119,1	+ 5,03	1 175,4	+ 23,64	1 453,3	+ 20,64	1 753,2	+ 0,58	1 763,3
+ ou —	— 263,4	/	— 457,7	/	— 419,4	/	— 355,7	/	— 275,5	/	— 306,2
Recettes globales	6 946,7	+ 15,79	8 043,6	+ 11,55	8 972,9	+ 10,68	9 931,3	+ 4,78	10 406,5	+ 2,31	10 647,4
Dépenses globales	7 063,7	+ 19,52	8 442,5	+ 4,87	8 853,3	+ 12,37	9 948,1	+ 4,83	10 428,4	+ 4,56	10 905,4
+ ou —	— 117,0	/	— 398,9	/	+ 119,6	/	— 16,8	/	— 21,9	/	— 258,0

Finalement, il peut paraître intéressant de rapprocher les progressions budgétaires à celles du P.N.B., dont l'évaluation se présente comme suit :

Année	P.N.B. à prix courants (en mio)	Taux de progression en %	Dépenses de l'Etat		
			Dépenses ordinaires	Progression en %	En % du P.N.B.
1963 (chiffre définitif)	27 496	—	6 125,0	—	22,3
1964 (chiffre définitif)	31 596	14,9	7 323,4	19,57	23,2
1965 (chiffre provisoire)	33 020	4,5	7 677,9	4,84	23,3
1966 (chiffre provisoire)	34 010	3,0	8 494,8	10,64	25,0
1967 (estimation)	35 710	5,0	8 675,2	2,12	24,3
1968 (estimation)	37 670	5,5	9 142,1	5,38	24,3

La Cérémonie commémorative en l'honneur de Joseph Hackin

Le 9 juillet 1967 a eu lieu à Bœvange-sur-Attert une cérémonie commémorative à la mémoire d'un grand ami de la France, Monsieur Joseph Hackin.

L'émouvante cérémonie, organisée par l'Administration communale de Bœvange-sur-Attert, le Comité des Amitiés Françaises et le Comité de la S.E.L.F., débuta par une messe chantée en l'église paroissiale.

Ensuite un cortège se rendit à la maison natale de Joseph Hackin. Les personnalités, les membres de la famille Hackin-Parmentier et les habitants de Bœvange prirent place devant la belle maison campagnarde, ornée de drapeaux tricolores. Parmi les invités d'honneur on remarquait S. Exc. Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France, S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur d'Afghanistan, S. Exc. Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président d'honneur de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Culturelles, de nombreux députés et les membres de la famille de Joseph Hackin.

Le bourgmestre de Bœvange-sur-Attert, Monsieur Joseph Muller, souhaita la bienvenue aux nombreuses personnalités qui avaient bien voulu honorer par leur présence la mémoire d'un grand Luxembourgeois qui fut en même temps un grand Français : Joseph Hackin.

S. Exc. Monsieur Joseph Bech, ami personnel de Joseph Hackin, retraça ensuite sa carrière au cours d'une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

Joseph Hackin et sa femme Ria Parmentier disparurent le 24 février 1941, en mer, au large du Cap Finistère.

Mort héroïque, mort sans tombe.

Hier nous avons apposé sur la tombe familiale, au champ de repos de ce vieux village, une inscription à la mémoire de ces deux être d'élite. Et nous y avons ajouté le nom de leur fidèle ami et collaborateur, Jean Carl, qui, avant de les suivre dans la mort, m'avait demandé d'associer son nom à ceux de ses amis, si jamais quelque part dans le monde une plaque commémorerait leur souvenir.

Et voici que nous sommes assemblés à l'initiative de l'Administration communale de Bœvange pour apposer une autre plaque sur la maison natale de Joseph Hackin afin de rappeler à la mémoire de ses concitoyens le grand savant qu'a été Joseph Hackin et pour marquer aux yeux de tous le témoignage du souvenir ému et durable de ses amis français et luxembourgeois.

Appelé à parler ce matin devant vous de la vie de Joseph Hackin, dans ce cadre modeste et familier où il a passé les années de son enfance, la carrière de cet enfant de notre terroir m'apparaît encore plus extraordinaire et prestigieuse.

Né en 1886 de parents luxembourgeois, Joseph Hackin a quitté Bœvange très tôt, attiré de bonne heure vers Paris pour étudier l'histoire, la philologie et l'archéologie. En 1907 il était nommé secrétaire du Musée Guimet. Simultanément il obtenait le diplôme de l'Ecole des Sciences politiques et le titre d'élève titulaire de l'Ecole des Hautes Etudes pour le tibétain et le sanskrit. Désormais toute sa carrière allait se dérouler au Musée Guimet, ce temple de l'art et de la littérature orientale, auquel préside actuellement avec tant d'autorité Auboyer, son élève et éminent successeur. Conservateur-adjoint en 1913 il fut nommé conservateur dix ans plus tard. Il lui consacra toute son activité de savant orientaliste.

Bien qu'homme de science, Hackin aimait aussi l'aventure vécue, estimant que le danger est une bonne règle de vie, car, il mesure exactement la valeur de la personnalité humaine.

Il fit donc une large place à l'action, et tout d'abord au cours de la guerre 14-18 pendant laquelle, après avoir obtenu la nationalité française, parti simple soldat, blessé trois fois, sa belle conduite lui valut le grade de capitaine, deux citations et la croix de guerre. Des carnets de route qu'il en rapporta, se dégagent un patriotisme ardent, une extraordinaire ténacité dans l'effort physique et moral. Sa carrière d'archéologue allait satisfaire son goût de l'action : dès 1924, il partit pour l'Afghanistan où il fit par la suite, échelonnées jusqu'en 1940 cinq longues campagnes de fouilles. Hackin fut dans l'Afghanistan le chef et l'âme des recherches françaises.

C'est lui qui a démontré par de nombreuses preuves qu'en Afghanistan se trouvait le point où se rencontraient les civilisations chinoise, indienne, bouddhiste, iranienne et greco-égyptienne. Ses fouilles de Begram, chantier où il travaillait encore en 1940, et d'où il partait pour rallier les forces françaises libres à Londres, ses fouilles ont prouvé que Begram était le centre spirituel où convergeaient toutes les connaissances religieuses philosophiques et artistiques du monde ancien. C'est à Hackin que revient le grand mérite scientifique d'avoir mis en lumière que l'Afghanistan constituait une véritable plaque tournante du réseau des influences eurasiatiques.

En 1929 Hackin fut nommé professeur à l'Ecole du Louvre à la chaire spécialement créée pour lui. Il y eut de nombreux élèves de tous les pays et il y fit la connaissance de sa future femme, d'origine luxembourgeoise comme lui. Dès leur mariage en 1930 elle partagea avec lui tous ses travaux et toutes ses expéditions en Asie.

Ils faisaient partie entre autres de la croisière jaune organisée par Citroën en 1931-32. Hackin dirigea cette mission dans les sites du Turkestan chinois. Ils firent également des voyages au Japon et en Java et en rapportèrent un butin scientifique considérable.

Mais c'était l'Afghanistan qui attirait le plus Joseph Hackin et Ria Hackin. C'était devenu un peu leur patrie d'adoption. Pendant les séjours prolongés, consacrés aux fouilles et aux études qu'ils y firent,

ils furent toujours l'objet de la sympathie la plus cordiale du peuple afghan et de la sollicitude bienveillante et de l'amitié du Roi. Lorsque la guerre mondiale éclata en 1940, Joseph Hackin se trouvait avec sa femme et son fidèle collaborateur Jean Carl en Afghanistan. Après l'armistice, le Gouvernement de Vichy lui proposa le poste d'Ambassadeur à Kaboul. Hackin refusa avec les paroles suivantes : « la cause que nous servons n'admet pas la moindre compromission. C'est un privilège de rétablir la France dans la plénitude de sa souveraineté et l'esprit français dans la plénitude de la liberté ».

Il envoya en même temps un télégramme d'adhésion au Général de Gaulle et ils sembarquèrent tous les trois à Bombay pour rejoindre Londres et se mettre à la disposition de la résistance française.

A Londres j'eus le bonheur de revoir mon vieil ami et de le rencontrer presque tous les jours pendant les quelques mois qui leur restaient à vivre.

Un jour vers la fin octobre 40 une voix me dit au téléphone : « c'est Ria Hackin qui vous parle. Nous venons d'apprendre que vous êtes à Londres. Venez donc nous rejoindre au Picadilly Hôtel où nous avons réservé une chambre pour vous. Je déménageais sans hésiter au Picadilly. La nuit même une bombe démolit l'hôtel et la chambre que je venais de quitter. Vous comprenez la joie que j'ai ressentie à entendre cette voix amie quand je vous dis quel était l'homme, qui depuis des années m'honorait de son amitié. Toute la vie de Hackin était trompée de désintéressement, de loyauté et d'indépendance.

Un de ses biographes, René Grousset, a écrit : Si l'on demande à ceux qui l'ont connu de définir Joseph Hackin, la réponse jaillit spontanément : « C'était un homme » faisant tenir dans ce mot tout ce qu'il peut révéler de beauté morale, ce fut aussitôt l'impression qui s'imposait à moi lorsque je voyais pour la première fois sa haute carrure, son maintien calme, fier, simple et puissant. Son regard, d'un bleu lumineux qui frappait, était toujours direct, singulièrement expressif et perspicace. Tout dans ce masque empreint d'énergie et de volonté décelait des habitudes de pensée.

Joseph Hackin fut amené par ses recherches à approfondir la philosophie indienne; en ayant assimilé les éléments constructifs et les ayant adaptés à sa logique d'homme d'Occident, il élabora, aux dires de ses biographes, pour son propre usage une synthèse parfaitement cohérente avec laquelle il ne transigeais en aucun cas, possédant une conception très élevée des vertus et une compréhension clairvoyante des faiblesses humaines, exigeant pour lui-même une stricte discipline intérieure et une absolue sincérété. La philosophie indienne, a-t-il écrit, m'a apporté une bien précieuse, une infinie bienveillance, cette indulgence constante, cette égalité d'âme qui fait accepter et comprendre. « Elle avait », écrit son biographe Grousset, « certainement contribué à lui donner l'absolue simplicité, l'impression de certitude et de calme qui frappaient en lui son interlocuteur. Mais parce qu'il s'agissait d'un caractère éminément viril, la douceur bouddhique se tournait vite chez lui en stoïsisme d'action. Ajoutons, continue son biographe, que de ses origines chrétiennes, il avait gardé un total respect pour la foi de sa jeunesse.

Voilà l'homme dont j'avais la joie de partager pour ainsi dire jour par jour, la compagnie pendant les derniers mois de sa vie. Notre table au Picadilly, présidée par l'autorité de Joseph Hackin et le charme de Ria Hackin, promue lieutenant des froces françaises libres, devenait peu à peu le rendez-vous des Français de tout grade qui affluaient à cette époque à Londres pour rallier le Général de Gaulle. Pendant trois mois il m'était ainsi donné de partager grâce à mes amis, cette réconfortante ambiance faite de patriotisme ardent, de confiance et de camaraderie qui les entourait. Au mois de février les Hackin furent envoyés à Tahiti, en mission officielle par la France libre. La veille de leur départ j'ai donné un dîner d'adieu pour eux. A mes vœux de bon voyage et d'heureux retour, Ria Hackin répondit tristement : « C'est la dernière fois que nous sommes avec vous, nous ne nous reverrons plus. Mes intuitions ne m'ont encore jamais trompées. »

Quelques jours plus tard le bâteau sur lequel ils s'étaient embarqués fut torpillé à hauteur du Cap Finistère par un sous-marin allemand et coula en une dizaine de minutes. Il y eut peu de survivants. Hackin et sa femme, debout, l'un près de l'autre, sans brancher, s'enfoncèrent dans les flots.

Ainsi se termina la vie héroïque de Joseph Hackin, enfant de notre pays, vie d'abnégation et de travail, coupée en pleine maturité, consacrée corps et âme à la France et à un haut idéal spirituel.

Tandis que la fanfare de Bœvange entonna la « Sonnerie aux Morts », S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur d'Afghanistan dévoilà la plaque commémorative qui porte l'inscription suivante : « Dans cette maison est né le 8 novembre 1886 Joseph Hackin, archéologue, professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur au Musée Guimet, mort pour la France en mission spéciale en février 1941. »

Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères et des Affaires Culturelles, souligna également, au cours d'une allocution improvisée, les mérites du grand savant et résistant.

Les hymnes nationaux français et luxembourgeois clôturèrent la belle et émouvante cérémonie devant la maison natale de Joseph Hackin. Une réception réunissait ensuite les invités d'honneur à la Maison communale.

Rappelons encore que le 8 juillet, une conférence sur la vie et l'œuvre de Jospeh Hackin fut donnée par Madame Jeannine Auboyer, conservateur en chef du musée Guimet de Paris, au Centre culturel français à Luxembourg.

Cette conférence, qui fut organisée par le Comité des Amitiés Françaises de Luxembourg, la Société des Ecrivains luxembourgeois de Langue Française et l'Attaché culturel de l'Ambassade de France, fut réhaussée par la présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Parmi la nombreuse assistance on avait remarqué notamment, S. Exc. Monsieur Jacques-Emile Paris, Ambassadeur

de France à Luxembourg, S. Exc Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Monsieur le Dr Henri Loutsch, Président des Amitiés Françaises, Monsieur Joseph Leydenbach, Président de la S.E.L.F. et Monsieur Michel Boulmer, Conseiller à l'Ambassade de France.

Nouvelles de la Cour

(mois de juillet)

Le 4 juillet 1967, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les Membres et le Secrétaire Général de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Le 6 juillet 1967, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience le Président et les Membres du Conseil National de la Résistance.

*

Le 10 juillet 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Lambert Schaus, ancien Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Stane Pavlic, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

*

Le 11 juillet 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Corrado Orlandi Contucci, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Hamaciré N'Doure, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Mali.

*

Le 13 juillet 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience une Délégation du Bureau de la Fédération Internationale de Tennis.

*

Le 14 juillet 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Victor Bodson, ancien Président de la Chambre des Députés, Membre luxembourgeois de la Commisison de la Communauté Economique Européenne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés.

Nouvelles de la Cour

(mois de septembre)

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 16 septembre 1967 annonce que Son Altesse Royale la Princesse Joan de Luxembourg a donné le jour à une fille le 15 septembre 1967 à New York. L'enfant portera le prénom de Charlotte.

*

Le 20 septembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Madame Patricia Roberts Harris, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique.

*

Le 21 septembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Michel Kompaoré, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Haute-Volta.

*

Le 22 septembre 1967, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jaime Alba Delibes, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Alfonso Santa Cruz, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 27 septembre 1967 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

(Réunions durant le mois de juillet)

Le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail pendant le mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des séances des 30 juin et 1er juillet, le Conseil a approuvé le règlement ministériel déterminant les mesures complémentaires pour parer à la propagation de la rage. Il a délibéré sur un projet de loi portant réorganisation des secrétariats des commissariats de district. Il a encore eu un échange de vues sur les modalités de la création d'un institut administratif. Le Ministre du Budget a fait un exposé sur l'établissement d'un budget rectifié de 1967. Le Conseil a finalement discuté sur l'organisation de la Protection Nationale.

En séance du 7 juillet, le Conseil a examiné le budget rectifié de 1967.

Au cours de la réunion du 14 juillet, il a décidé de saisir le Conseil Economique et Social, le Conseil d'Etat et la Commission de Travail de la Chambre des Députés d'un projet d'arrêté grand-ducal portant modification de l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965. Il a encore décidé de saisir le Conseil d'Etat et la Chambre professionnelle des fonctionnaires et employés d'un projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, en vue d'en éliminer certaines rigueurs et inélégances. Le Conseil a approuvé un projet de loi coordonnant et réaménageant les dispositions sur les cessions des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes. Il a en outre délibéré sur : 1) un projet de règlement grand-ducal portant modification de l'article 22 de l'arrêté grand-ducal du 11 mai 1957 portant réglementation des relations des institutions d'assurance sociale avec les médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cliniques et autres fournisseurs, pris en exécution de l'article 308 du Code des assurances sociales; 2) un projet de loi relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs; 3) un avant-projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation en matière de pesticides; 4) un avant-projet de loi portant nouvelle fixation de la dotation de l'Etat au profit du Fonds National de Solidarité ainsi que modification et complément de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds National de Solidarité; 5) un avant-projet de loi portant modification des articles 10 et 11 de la loi du 31 décembre 1952 sur le service des médecins-inspecteurs.

Au cours des séances des 18 et 21 juillet, le Conseil a procédé à la désignation des officiers qui feront partie du cadre de l'armée fixé par la nouvelle loi militaire. Il a délibéré sur un projet de règlement grand-ducal portant modification des articles 5 et 8 du règlement grand-ducal du 25 octobre 1963 concernant l'organisation générale de la Protection Nationale. Il a encore pris connaissance de l'avis émis par le Conseil Economique et Social sur la réglementation du préavis de congédiement et a arrêté la procédure ultérieure à suivre. Le Conseil a eu un échange de vues sur l'instauration des comités mixtes d'entreprises et a chargé un comité interministériel de la mise au point des textes. Ensuite il a délibéré sur l'avant-projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter les articles 815, 832, 866, 2103 et 2109 du Code Civil (droit de succession rurale) et a délibéré sur la proposition que le Gouvernement luxembourgeois aura à faire pour la désignation d'un membre de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

En séance des 27 et 28 juillet, le Conseil a délibéré sur le projet de Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968.

(Réunions durant le mois d'août)

Pendant le mois d'août, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail.

La réunion du 2 août était présidée par Monsieur Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement. Au cours de cette réunion le Conseil a délibéré sur le projet de règlement grand-ducal portant déclaration d'obligation générale du contrat collectif conclu le 18 avril 1967 entre la Fédération des patrons carreleurs d'une part et le Syndicat des carreleurs d'autre part. Il a encore prié Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale d'attirer par un communiqué de presse l'attention du public sur la réglementation qui interdit aux salariés d'exécuter des travaux rémunérés pour le compte de tierces personnes et d'exercer un contrôle sur le respect de cette réglementation. Le Conseil a en outre délibéré sur l'adoption d'un projet de loi concernant la construction d'un lycée mixte à Luxembourg et il a arrêté les termes d'un règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires communaux à ceux des fonctionnaires de l'Etat. Il a encore procédé à un échange de vues sur la politique à suivre en matière d'aménagement du territoire ainsi que sur l'opportunité de l'élaboration d'un projet de loi instituant un régime d'autorisation pour l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger. Enfin le Conseil a délibéré sur un projet de loi autorisant le Gouvernement à subventionner l'exécution d'un programme

quinquennal d'équipement sportif communal et intercommunal.

Les réunions de travail des 18, 25 et 31 août étaient sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 18 août, le Gouvernement, évoquant certaines polémiques relatives au fonctionnement du Service de Renseignements, réaffirme sa volonté de donner aux instances parlementaires à toute occasion et spécialement dès la rentrée parlementaire une information suffisante sur les objectifs, l'utilité et les activités de ce service ainsi que sur le cadre légal et constitutionnel dans lequel ses opérations sont menées. Pour autant que certains aspects du fonctionnement du service peuvent intéresser le grand public, le Gouvernement ne manquera pas de fournir des éclaircissements. Le Conseil a en outre mis au point le texte a) d'un projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement sur les pensions des agents de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois; b) d'un projet de loi portant création d'un nouvel établissement d'enseignement secondaire à Luxembourg.

Pendant la séance de travail du 25 août le Conseil a délibéré sur 1) un projet de loi portant introduction d'un examen médical avant mariage et modification des articles 63, 75 et 169 du code civil; 2) un projet de loi relatif à la construction d'un deuxième bâtiment administratif à Luxembourg-Kirchberg; 3) un projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 relatif aux agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine. Le Conseil a en outre eu un échange d'idées sur les modifications à apporter à la convention tripartite du 17 avril 1946 relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché et des conventions connexes, en relation avec la normalisation des comptes. Il a finalement évoqué certains aspects de la politique d'ensemble des revenus salariaux et a décidé de procéder à une enquête en cette matière.

Lors de la réunion du Conseil de Gouvernement du 31 août 1967, il a délibéré sur 1) un projet de loi ayant pour objet de modifier et de compléter les articles 815, 832, 866, 2103 et 2109 du Code civil concernant le régime légal de succession rurale; 2) un projet de loi relatif à la déchéance de la puissance paternelle et aux mesures à prendre à l'égard des mineurs traduits en justice.

Le Conseil a en outre mis au point les amendements au profit de loi ayant pour objet a) la modification des articles 1er, 7, 19, 20 et 21 de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises; b) la modification de l'alinéa 2 du paragraphe 5 de l'ordonnance du 8 décembre 1939 concernant l'impôt sur le revenu des sociétés coopératives.

(Réunions durant le mois de septembre)

Pendant le mois de septembre, le Conseil de Gouvernement a tenu deux séances de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 14 septembre, le Conseil a examiné les propositions du bureau de la Chambre des Députés sur l'organisation des travaux parlementaires prévus pour la période qui s'écoule jusqu'à la fin de l'année. Il a examiné plus spécialement les modalités de la procédure législative en ce qui concerne le projet de budget de 1968 et le projet de la réforme de l'impôt sur le revenu qui doit intervenir au cours de cette période. Le Conseil a encore discuté sur les mesures d'exécution des dispositions de la loi du 25 février 1967 ayant pour objet la prise en compte des années de guerre dans les divers régimes de pension non-contributifs.

Pendant la séance de travail du 20 septembre, le Conseil a pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social au sujet d'une nouvelle fixation du salaire social minimum, en a analysé l'exposé et a délibéré sur les modalités de la mise en vigueur du projet d'arrêté grand-ducal en question. Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères a soumis au Conseil divers problèmes de politique étrangère qu'il a l'intention de soumettre incessamment à la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés.

Nouvelles diverses

La Réunion à Luxembourg du Comité des Ministres de l'U. E. B. L.

Fréquemment au cours de leur histoire, la Belgique et le Luxembourg ont suivi des voies communes.

Au lendemain de la première guerre mondiale, la nécessité se fit sentir d'un rapprochement plus étroit entre les deux pays.

Les négociations entamées par les deux gouvernements aboutirent à la Convention d'Union Economique du 25 juillet 1921.

Cet acte international fut complété, ensuite, par une série d'accords additionnels, parmi lesquels la Convention du 23 mai 1935, introduisant un régime commun des importations et des exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

La vie économique de l'U.E.B.L. s'est déroulée harmonieusement, sans heurts, par la bonne entente et la compréhension réciproque des deux partenaires.

Après la deuxième guerre mondiale, au début d'une ère nouvelle et après la signature des traités qui créèrent la Communauté économique européenne, la question de l'utilité de l'U.E.B.L. pouvait se poser. Son existence se justifiait-elle à l'heure de l'intégration économique des Six ? Le Benelux n'a-t-il pas effacé l'U.E.B.L. ?

En fait, le problème se posait différemment. L'Union économique belgo-luxembourgeoise, riche d'une expérience vieille de plusieurs dizaines d'années, était déjà loin sur le chemin que doit encore parcourir le Benelux et, surtout, la C.E.E. Au surplus, l'U.E.B.L. a vaincu des difficultés propres à l'alliance de deux pays de grandeur très inégale. Il s'agissait donc de sauvegarder l'acquis et de permettre la continuation de la bonne collaboration belgo-luxembourgeoise, dans le cadre des institutions nouvelles de l'Europe des Six.

C'est dans ces conditions que les deux partenaires ont entrepris le réexamen de l'U.E.B.L., comme le Traité Benelux les y invite d'ailleurs. L'union revisée est entrée en vigeueur le 1er août 1965.

Fondamentalement, la Convention de 1921 n'a guère été modifiée, ce qui est un témoignage de la vigueur de l'U.E.B.L. Les textes ont été rajeunis, améliorés à la lumière de l'expérience. Mais pas plus aujourd'hui qu'en 1921, il n'a été fait appel au principe de la supranationalité. Toutes les procédures comportent l'assentiment des deux parties sur un pied de parfaite égalité. Les mesures arrêtées de commun accord sont appliquées dans le territoire de chacun des deux partenaires selon les règles des législations nationales réciproques.

La revision de l'Union a, au premier chef, permis d'affirmer à nouveau la très réelle solidarité belgo-luxembourgeoise. Un nouvel organe institutionnel, le Comité de Ministres, permet d'en réaliser toutes les conséquences, avec la plus grande souplesse dans l'application.

Le Comité s'est réuni pour la première fois à Bruxelles le 18 juillet 1966.

Il a pris à cette occasion un certain nombre de mesures utiles en vue de la mise en place de l'Union revisée. Sauf la création du Comité ministériel lui-même, il n'a pas été fait appel à de nouvelles institutions : celles qui existaient et qui ont toujours fonctionné à la satisfaction des partenaires ont été simplement adaptés aux circonstances nouvelles.

La deuxième réunion du Comité des Ministres de l'Union économique belgo-luxembourgeoise eu lieu à Luxembourg le 6 juillet 1967, au Ministère des Affaires Etrangères.

Elle fut consacrée au règlement des affaires courantes qui sont de sa compétence, aux termes mêmes de la Convention coordonnée d'Union économique belgo-luxembourgeoise, ainsi qu'à un échange de vues sur un ensemble de mesures destinées à atténuer certaines disparités, notamment d'ordre fiscal, qui subsistent entre les deux pays.

La réunion était placée sous la présidence de M. Pierre Grégoire, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Du côté luxembourgeois on notait la présence de M. P. Werner, Ministre du Trésor; M. J.-P. Buchler, Ministre de l'Agriculture et de la Viticulture, et de M. A. Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie. Le gouvernement belge était représenté par MM. les ministres Harmel, Ministre des Affaires Etrangères; Van Elslande, Ministre des Affaires Européennes; Henrion, Ministre des Finances, et De Winter, Ministre des relations commerciales extérieures.

*

La prestation de serment des membres de la Commission unique des Communautés

Le 13 juillet 1967 a eu lieu à Luxembourg, devant la Cour de Justice des Communautés Européennes, une audience publique au cours de laquelle le Président M. Jean Rey, les Vice-Présidents MM. Sico Mansholt, Leonello Levi-Sandri, Fritz Hellig, Raymond Barré, et les membres MM. Albert Coppé, Hans von der Groeben, Emmanuel Sassen, Henri Rochereau, Guido Colonna di Paliano, Victor Bodson, Eduardo Martino, Wilhelm Haferkamp, Jean-François Deniau ont pris solennellement l'engagement prévu à l'article 10,2 du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes.

En ouvrant l'audience, le Président de la Cour de Justice, M. Charles Léon Hammes a prononcé une allocution dans laquelle il a insisté sur le fait que l'activité de la Commission, dans la mesure où elle doit agir dans le cadre de la structure des institutions communautaires et quoique reflètant une puissance qui paraît dérivée, s'apparente à la fonction gouvernementale en ce qu'elle est appelée à collabo-

rer à cette fonction dans sa tâche essentielle qui est l'œuvre législative communautaire.

Et le Président de la Cour de poursuivre : outre vos fonctions d'organe exécutif, les traités, en subordonnant dans une large mesure des décisions du Conseil à vos propositions, vous ont investi d'un droit d'initiative, fonction qui participe au caractère de la fonction gouvernementale.

En effet, gouverner c'est prendre une exacte vue de la situation sociale, économique et politique, c'est ensuite adopter les mesures qu'elle comporte en utilisant les solutions dans l'idée d'un droit communautaire.

Le Président, les quatre Vice-Présidents et les neuf membres de la Commission se sont ensuite engagés à exercer leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général des Communautés, à ne solliciter ni accepter dans l'accomplissement de leurs devoirs, d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucun organisme et à s'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de leurs fonctions.

Ils ont pris acte de l'engagement de chaque Etat membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

Ils se sont engagés, en outre, à respecter pendant la durée de leurs fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de leur charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou certains avantages.

A la fin de la cérémonie, le Président de la Commission, M. Jean Rey, a tenu à rendre hommage à la Cour de Justice des Communautés Européennes qui a su créer un véritable droit communautaire reconnu et respecté de toutes les juridictions nationales les plus élevées. Les membres de la nouvelle Commission, a terminé le Président Jean Rey, auraient saisi d'autant plus volontiers l'occasion de prendre l'engagement solennel prévu par le Traité devant la Cour de Justice des Communautés Européennes qu'ils reconnaissent que du moment qu'il appartient au Parlement Européen de juger du comportement politique des membres de la Commission, il appartient à la Cour de Justice de juger de leur comportement personnel.

*

Les attributions des membres de la Commission Européenne

Le 21 juillet 1967, la Commission des Communautés Européennes a déterminé les attributions de ses membres. Elles ont été fixées comme suit :

M. Rey, président : Secrétariat général et service juridique.

M. Mansholt, vice-président : Agriculture.

M. Levi Sandri, vice-président : Affaires sociales (Bruxelles et Luxembourg); problèmes du personnel et de l'administration.

M. Hellwig, vice-président : Recherche Générale, centres de recherche nucléaire et comité des affaires nucléaires.

M. Barré, vice-président : Affaires économiques et financières, Office des statistiques.

M. Coppé, membre : budget commun, prélèvements, crédits et investissements (Luxembourg), Service de l'information.

M. von der Groeben, membre : marché intérieur, commercial et fiscal, politique régionale.

M. Sassen, membre : règles de concurrence.

M. Rochereau, membre : aide au développement.

M. Colonna di Paliano, membre : Affaires industrielles.

M. Bodson, membre : Transports.

M. Martino : membre : Relations extérieures.

M. Haferkamp, membre : Energie.

M. Deniau, membre : Commerce extérieur.

D'autre part, la Commission a créé des groupes de travail en vue d'assurer la coordination interne et la collaboration des commissaires et des directions générales responsables.

La liste de ces groupes est la suivante :

1) Groupe des problèmes de l'économie générale : président : M. Barré; vice-président : M. Hellwig.

2) Groupe des problèmes de l'économie industrielle : président : M. von der Groeben; vice-président : M. Colonna di Paliano.

3) Groupe des problèmes agricoles : président : M. Mansholt; vice-président : M. Deniau.

4) Groupe des relations extérieures et aide au développement : MM. Martino et Rochereau.

5) Groupe des Affaires sociales : président : M. Levi Sandri; vice-présidents : MM. Coppé et Haferkamp.

6) Groupe des problèmes posés par les requêtes d'adhésion aux communautés et les demandes d'association qui y sont liées : président : M. Hellwig; vice-président : M. Sassen.

7) Groupe des problèmes administratifs : président : M. Rey; vice-présidents : MM. Levi Sandri et Bodson.

*

M. Pierre Pescatore, Membre de la Cour de Justice des Communautés Européennes

Le 24 juillet 1967, le Conseil des Ministres des Communautés Européennes a nommé M. Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Secrétaire général au Ministère des Affaires Etrangères, comme juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, une courte notice biographique de M. Pierre Pescatore :

Né à Luxembourg, le 20 novembre 1919.

Docteur en droit 1946 (mention : grande distinction).

Entré au corps diplomatique luxembourgeois en 1946.

Secrétaire, ensuite membre de la délégation luxembourgeoise à l'assemblée générale des Nations unies de 1946-1952.

Conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères de 1950-1958.

Directeur politique du ministère des Affaires étrangères de 1958 à 1964, avec le rang de ministre plénipotentiaire.

Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis 1964.

Agent du Gouvernement luxembourgeois pour divers procès devant la Cour de justice de la C.E.C.A. en 1954-1965.

Membre du comité de rédaction des traités instituant la Communauté économique européenne et l'Euratom.

Président de la délégation luxembourgeoise pour la négociation du traité d'union économique Benelux.

Président de la délégation luxembourgeoise pour la négociation des protocoles portant révision de l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Représentant du Luxembourg à la Commission Fouchet et président de divers groupes de travail des Six pour la coopération culturelle et la création de l'Université européenne.

Président de la commission de recours de l'U.E.O. de 1958-1961.

Membre du collège d'arbitrage créé par la convention de Londres sur la pêche du 9 mars 1964, désigné par les gouvernements belge et luxembourgeois.

Administrateur des C.F.L. de 1958-1966.

Chargé de cours à la faculté de droit de l'université de Liège depuis 1951.

Fondateur, avec le Pr Dehousse, de l'Institut d'études juridiques européennes de l'université de Liège, en 1963.

Professeur extraordinaire et titulaire de la chaire de « droit des communautés européennes » à l'université de Liège depuis 1965.

Collaborateur à la faculté internationale de droit comparé de Luxembourg pour les cours de droit européen.

Prix de science du gouvernement luxembourgeois en 1963.

Elu associé à l'institut de droit international lors de la session de Varsovie en 1965.

Membre de la section des sciences morales et politiques de l'institut grand-ducal en 1967.

Membre du comité scientifique des revues suivantes : « Rivista di diritto europeo », Rome; « Cahiers de droit européen », Bruxelles; « Revue belge de droit international », Bruxelles.

Membre du conseil d'administration de l'institut royal des relations internationales, Bruxelles.

*

M. Romain Fandel, Président de la Chambre des Députés

Le 6 juillet 1967, M. Romain Fandel, Chef de la fraction parlementaire socialiste à la Chambre des Députés, a été nommé à l'unanimité et par acclamation Président de la Chambre des Députés. M. Romain Fandel succède à M. Victor Bodson, qui a été nommé Président d'honneur de la Chambre des Députés.

M. Fons Hildgen (député socialiste) succède à M. Romain Fandel à la vice-présidence de la Chambre des Députés. C'est à M. Robert Krieps (député socialiste) que la présidence de la fraction parlementaire socialiste a été confiée.

Rappelons que M. Romain Fandel est né le 25 juin 1922, qu'il est marié et père de trois enfants.

Enrôlé de force et réfractaire 1942-1944; Chef des services sociaux de la ville d'Esch-sur-Alzette; Membre du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois depuis 1946; Président des Jeunesses Socialistes de 1947-1949; Elu à la Chambre des Députés lors des élections de 1948, à l'âge de 25 ans; Réélu chaque fois en 1954, 1959 et 1964; Membre du Bureau de la Chambre depuis 1949; Vice-Président de la Chambre des Députés depuis 1951, avec une très courte interruption; Président du Groupe Parlementaire Socialiste après le départ de M. Jean Fohrmann en juillet 1965; Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Commission des Affaires militaires, etc.; Conseiller communal de la ville d'Esch-sur-Alzette de 1949-1953; Rapporteur des lois suivantes : — Revision des traitements des employés et fonctionnaires communaux — Statut de la Résistance et des Enrôlés de Force — Abolition du Service militaire obligatoire — Différentes conventions internationales.

Activités internationales :

Membre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord;

Membre du Conseil de l'Union Interparlementaire;

Ancien Président et Membre du Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux;

Ancien Représentant à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

Distinctions honorifiques :

Chevalier de la Couronne de Chêne;

Grand Officier de la Couronne de Belgique;

Grand Officier de l'Ordre Néerlandais d'Orange-Nassau.

*

Visite à Luxembourg du Premier Ministre irlandais

Le 28 juillet 1967, le Premier Ministre d'Irlande, Monsieur John Lynch, et le Ministre des Finances irlandais, Monsieur Charles Haughey, ont été reçus à Luxembourg par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Monsieur Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, du Budget et de l'Energie.

Les entretiens irlando-luxembourgeois, qui ont eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères, ont notamment porté sur la demande d'adhésion de l'Irlande à la Communauté Européenne.

Après un déjeuner offert en l'honneur des deux Ministres irlandais par Monsieur le Ministre d'Etat,

les hôtes du Gouvernement ont quitté Luxembourg en direction de Bruxelles.

*

La catastrophe de Martelange

Après la visite du Président et du Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois à Martelange le jour même de la terrible catastrophe, causée par l'explosion d'un camion-citerne transportant du gaz liquide, le Gouverneur du Luxembourg a adressé une lettre de remerciements à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et à M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur.

Nous reproduisons ci-après des extraits de la lettre de M. Maurice Brasseur, Gouverneur du Luxembourg :

« Au lendemain de la terrible catastrophe de Martelange je tiens encore à vous dire ma profonde gratitude pour la sympathie que, sur les lieux mêmes du drame, vous avez tenu à me témoigner hier et, à travers moi, à la population et aux familles si éprouvées de la localité.

Dans le malheur, il s'est avéré une fois de plus que la solidarité humaine n'est pas un vain mot et qu'il n'y a pas de frontières pour les élans du cœur.

Je vous serais particulièrement reconnaissant si vous vouliez bien transmettre l'expression de ma reconnaissance aux organismes de secours de votre Pays et plus particulièrement aux nombreux corps de sapeurs-pompiers qui, avec des moyens remarquables, sont intervenus immédiatement et dont l'action massive et résolue a certainement contribué à limiter les effets dévastateurs du feu.

C'est en vous réitérant du fond du cœur l'expression de mes plus vifs remerciements que je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération. »

(s) Maurice Brasseur
Gouverneur du Luxembourg

Les obsèques communes des premières victimes de cette catastrophe eurent lieu à Martelange le 25 août, en présence de nombreuses personnalités et de la population entière.

Le Luxembourg y était représenté par M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, ainsi que par une délégation de la gendarmerie, du corps des sapeurs-pompiers et de la Protection civile.

*

Tarification directe internationale pour les transports routiers de marchandises

Le 18 juillet 1967, un Accord sur l'établissement d'une tarification directe internationale pour les transports routiers de marchandises effectués pour le compte d'autrui a été signé au Ministère luxembourgeois des Affaires Etrangères. Les signataires étaient, du côté luxembourgeois, M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Albert Bousser, Ministre des Transports; du côté français, Son Excellence M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg; du côté allemand, M. le Comte Erich von Carmer, Conseiller à l'Ambassade d'Allemagne, et M. le Dr Otto Linder, Directeur au Ministère Fédéral des Transports.

Les parties contractantes s'engagent à soumettre à une tarification obligatoire les transports routiers de marchandises effectués pour compte d'autrui entre leurs territoires. En ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, la tarification obligatoire ne s'appliquera qu'aux produits relevant du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

L'Accord a été négocié sous les auspices de la Haute Autorité et met en œuvre la publicité des prix de transports prévus par le Traité C.E.C.A. L'adhésion est ouverte à tout autre Gouvernement intéressé.

*

2e Colloque International du Jurassique à Luxembourg

Le 17 juillet 1967, en présence du Ministre des Affaires Culturelles, Monsieur Pierre Grégoire, de Monsieur Marcel Heuertz, Directeur des Musées de l'Etat, de Monsieur Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Affaires Culturelles et des Cultes, fut ouvert dans la salle du Cercle Municipal, le 2e colloque international du Jurassique.

120 géologues représentant une vingtaine de pays ont siégé dans la capitale du 17 au 22 juillet, sous la présidence de Monsieur Pierre L. Maubeuge, géologue-conseil à Nancy, Président de la sous-commission du Jurassique de l'Union Internationale des Sciences Géologiques.

Parmi les pays représentés à Luxembourg on notait les délégués de la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Angleterre, la Suisse, l'Italie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, les Etats-Unis, le Canada, l'Argentine, l'Algérie, le Maroc, Israël, l'Arabie Saoudite, Madagascar, etc.

*

Le 13e Congrès International sur les substances vitales, l'alimentation et les maladies de civilisation

Du 18 au 24 septembre 1967 a eu lieu à Trèves puis à Luxembourg, le 13e Congrès International sur les substances vitales, l'alimentation et les maladies dues à la civilisation.

Le Congrès était organisé par la Société Internationale pour la recherche sur l'alimentation et les substances vitales, présidé par M. le Professeur Dr M. A. Schweigart.

Cette société, qui est représentée dans 75 pays du monde, s'est assignée comme tâche d'étudier les causes des maladies de civilisation (dommages causés par la civilisation moderne, effets de l'industrialisa-

tion et du progrès technique, conséquences pour l'alimentation) et de contribuer efficacement à les combattre.

La séance d'ouverture du congrès eut lieu le 22 septembre, en présence de plusieurs représentants du Corps diplomatique, du Ministre de l'Agriculture du Luxembourg, M. J.-P. Buchler, qui prit à cette occasion la parole, ainsi que de nombreuses personnalités luxembourgeoises et étrangères.

La séance inaugurale fut suivie d'une réception des congressistes par l'Administration communale de Luxembourg, à l'Hôtel de Ville.

En marge de leurs travaux, les congressistes célébrèrent à Mondorf-les-Bains le centenaire de l'anniversaire du prêtre luxembourgeois Nicolas Neuens. A cette occasion on rappela notamment les grands mérites de l'abbé N. Neuens, créateur de la station thermale de Weilerbach au Grand-Duché.

Après la visite du parc et des installations de la station thermale, une réception fut offerte en l'honneur des congressistes par la direction de l'Etablissement Thermal de Mondorf.

Au cours de ce 13e congrès international, de nombreux thèmes, notamment sur l'enlèvement des déchets solides des agglomérations urbaines, sur les dangers résultant de l'adjonction de plomb dans les carburants automobiles, sur la situation toxique générale de la biosphère, sur les définitions de concepts « maladies de civilisation » et « dommages dus à la civilisation », sur l'introduction du chlore dans l'eau, les abus de l'alcool, les dangers de l'irradiation nucléaire des aliments, ont été exposés, analysés et discutés par les congressistes.

Le congrès fut clôturé le 24 septembre par une séance solennelle au Cercle municipal de Luxembourg à l'issue de laquelle furent distribués des décorations et des diplômes d'honneur aux membres méritant de la société.

Rappelons qu'à cette occasion la médaille en argent Albert-Schweitzer fut remise au Dr Eloi Welter, et que M. le Dr Roger Nœsen et M. Lewen furent honorés également pour leur dévouement et leur travail dans le cadre de l'organisation du congrès.

*

Voyage d'information de journalistes néerlandais à Luxembourg

Le Service Information et Presse du Ministère d'Etat et l'Office National du Tourisme organisèrent du 28 au 30 août un voyage d'information au Grand-Duché auquel prit part un groupe de journalistes néerlandais représentant la presse écrite, parlée et télévisée des Pays-Bas.

Le programme du voyage comprenait notamment une visite de la centrale hydro-électrique de pompage de Vianden, des usines de l'ARBED à Esch-sur-Alzette, de plusieurs centres touristiques du pays, notamment Esch-sur-Sûre, Vianden, Echternach, la petite Suisse luxembourgeoise et la vallée de la Moselle, une dégustation de vins à la station viticole de l'Etat à Remich, ainsi qu'une visite du parc de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat. Les journalistes visitèrent également la Ville de Luxembourg, le Centre Européen du Kirchberg et les illuminations de la capitale.

Des dîners, déjeuners et réceptions furent offerts en l'honneur des représentants de la presse néerlandaise par S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères a. i., S. Exc. le Baron Sweder G. M. van Voorst tot Voorst, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, le Directeur de l'Etablissement Thermal de Mondorf, le Service Information et Presse du Ministère d'Etat et l'Office National du Tourisme.

*

La journée du Benelux à l'Exposition de Montréal

Le 25 août 1967 a été consacré, à l'Exposition de Montréal, à la journée du Benelux, qui fut présidée par le baron Van Linden, secrétaire général du Benelux, et était oganisée conjointement par les pavillons belge et néerlandais. La journée a débuté par une conférence au cours de laquelle le baron Van Linden a exposé la création et le fonctionnement du Benelux, et a souligné les problèmes qui sont communs à celui-ci et au Canada.

Assistaient notamment à cet exposé, MM. Goris et Visser, commissaires généraux des pavillons belge et néerlandais, Pierre Grégoire, Ministre luxembourgeois des Affaires Etrangères, Dupuy, commissaire général de l'Exposition, ainsi que de nombreuses personnalités belges, néerlandaises et luxembourgeoises du Canada.

Après la conférence, une réception a été offerte au pavillon des Pays-Bas, en l'honneur des personnalités.

L'après-midi eut lieu l'ouverture au pavillon néerlandais, d'une exposition d'œuvres de peintres luxembourgeois, inaugurée par M. Grégoire, vernissage qui fut suivi d'un récital du pianiste belge Frans Brouw. Dans la soirée, l'Ommegang devait donner un spectacle Philippe le Bon, dont on commémore le cinq centième anniversaire de sa mort et qui contribua au premier rapprochement européen. La journée devait se terminer par une grande réception au pavillon belge.

*

L'évolution de la Caisse d'Epargne du Grand-Duché de Luxembourg

La Caisse d'Epargne de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg vient de publier son rapport annuel ainsi que le bilan pour l'année 1966 qui se solde par un bénéfice d'exercice de 51 010 014 fr lux. Le total du bilan de la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1966 est de 16 216 millions de francs contre 15 776 millions en 1965 soit une augmentation de 2,8%. Cette augmentation, estime le Conseil d'administration dans son rapport annuel, correspond aux augmentations enregistrées par la Caisse d'Epargne au cours des dix dernières années.

Le rapport du Conseil d'administration souligne également l'augmentation du poste portefeuille-effets. Alors que les effets publics mobilisables ne figuraient en 1965 que pour 40 millions, ils s'inscrivent au bilan sous rubrique par 784 653 000. L'accroissement de 744 millions est extraordinaire. Il est le résultat d'une modification de la politique de l'établissement au point de vue de ses placements. Les fonds publics non luxembourgeois avaient figuré en 1965 pour un montant quelque peu supérieur à 1 milliard, alors qu'à l'heure actuelle ils ne figurent que pour 567 165 000; la moitié de ces placements ont donc été liquidés et remplacés par des effets publics mobilisables. Il y a lieu d'ajouter que parmi ces effets figure un montant de 257 700 000 d'effets publics mobilisables luxembourgeois. La caractéristique de l'opération a été une augmentation de la liquidité de la Caisse d'Epargne et pour le surplus en partie une désaffectation dans les placements étrangers au profit des placements nationaux.

Le rapport et le compte rendu des opérations et de la situation de la Caisse d'Epargne grand-ducale comprend cinquante pages qui contiennent de nombreux renseignements intéressants sur l'évolution de l'épargne dans le Grand-Duché. Ce rapport est complété par plusieurs graphiques et tableaux qui donnent un aperçu comparatif de la situation de la Caisse d'Epargne.

*

Le Festival du Théâtre à Wiltz

Du 21 juillet au 5 août 1967 a eu lieu, au château féodal de Wiltz, le quinzième Festival International de Théâtre en plein air.

Au programme de cette année figuraient les pièces suivantes : « Die verkaufte Braut » de Friedrich Smetana, avec Ursula Schroeder, Willi Kunzmann, Alexander Malta et le concours des ballets de l'opéra de Gelsenkirchen, avec l'orchestre de la Ville de Liège sous la direction de Jean Jakus, de Bruxelles; « Das Salzburger große Welttheater » de Hugo von Hofmannsthal avec Heidi Kuhlmann, Hannes Gromball, Kurt Muller-Graf, Kurt Rasche, Rüdiger Schulzki, avec l'ensemble du Théâtre en plein air de Schwäbisch Hall, sous la régie de Wilhelm Speidel; « Die Bürger von Calais » drame en trois actes de Georg Kaiser, sous la régie de Wilhelm Speidel, avec Wolf Ackva, Richard Bohne, Alexander Golling, Malte Jaeger, et l'ensemble du Théâtre en plein air de Schwäbisch Hall; « Antigone » la tragédie de Jean Anouilh, avec Danielle Denie, Nicole Walberg, Henri Billen, Suzanne Jehan, Milla de Brito, Pierre Brecourt, André Ghisle, Jules-Henri Marchant, Marcel Romane, Maurice Paquet, Joao Brites. Mise en scène : Claude Etienne. Un concert J. S. Bach par l'orchestre de Radio sarroise a eu lieu le 29 juillet, sous la direction du Professeur Karl Ristenpart, avec les solistes Erich Bolz, hautbois; Kurt Cromm, flûte et Georg Friedrich Hendel, violon.

Le Mois en Luxembourg

(mois de juillet)

1er juillet : A Luxembourg, un groupe folklorique tchécoslovaque présente des danses et des chants.

Au Musée de Diekirch a lieu le vernissage d'une exposition d'art contemporain luxembourgeois et d'une exposition numismatique.

2 juillet : A la cathédrale de Luxembourg est célébré l'anniversaire de couronnement de Sa Sainteté le Pape Paul VI, en présence de nombreuses personnalités civiles et religieuses.

4 juillet : Au Luxembourg, à l'occasion de l'Independance Day, a lieu une réception à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique.

5 juillet : A la citadelle du Saint-Esprit à Luxembourg a lieu la représentation en plein air de l'opérette « La veuve joyeuse » de Franz Lehar, avec le concours du « Wiener Ballett-Chor » et du « Operetten-Orchester Wien ».

6 juillet : A Luxembourg a lieu une réunion ministérielle de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

A l'hôtel de ville à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition « L'enfant et le sport », organisée par la Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire.

7 juillet : A Mersch, les élèves de l'école ménagère présentent en plein air l'opérette « d'Mumm Se'ss » de Dicks.

8 juillet : Sur invitation des Amitiés Françaises, Mme Jeannine Auboyer, conservateur en chef du Musée Guimet de Paris, tient au Centre Culturel Français à Luxembourg une conférence sur le thème : « Jospeh Hackin, sa vie, son œuvre. »

9 juillet : A Clervaux a lieu l'inauguration de la nouvelle école, en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A Ettelbruck est célébré le traditionnel Remembrance Day, avec la participation de troupes américaines, belges, françaises et luxembourgeoises.

A Bœvange-sur-Attert a lieu une cérémonie commémorative en l'honneur de Joseph Hackin, en présence de nombreuses personnalités.

A Luxembourg, M. le Dr Gamet, chef du service de la rage à l'Institut Pasteur à Paris, tient

une conférence sur le thème : « La lutte contre la rage. »

10 juillet : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence faite par le R. P. Jean Damiélou sj, doyen de la Faculté de Théologie de l'Institut catholique de Paris, sur le thème : « L'Eglise et le monde moderne. »

11 juillet : A Mondorf-les-Bains débute le congrès annuel de la Fédération Internationale de Tennis, en présence de représentants de 70 pays.

12 juillet : Le Centre grand-ducal d'art dramatique présente au Théâtre des Casemates du Bock à Luxembourg les pièces « l'Azote » et « le Grand Vizir » de René Obladia.

En l'église décanale à Vianden, la chorale Sainte-Cécile donne un concert spirituel.

13 juillet : Au Foyer Européen à Luxembourg, les « Amis d'Israël » invitent à une conférence faite par S. Exc. M. Amiel E. Nazar, Ambassadeur d'Israël, sur le thème : « La situation au Moyen-Orient. »

A Vianden, le Trio Joachim donne un concert de musique de chambre.

14 juillet : A Luxembourg a lieu une réception à l'Ambassade de France à l'occasion de la Fête Nationale Française.

17 juillet : Au Cercle Municipal à Luxembourg débute le 2e Colloque International du Jurassique.

19 juillet : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg a lieu pour la première fois une session du Parlement Européen, consacrée à la discussion de questions concernant la politique agricole commune.

A Luxembourg a lieu une conférence-débat faite par le R. P. Robert de la Court sj, directeur de l'Institut Gramme à Liège, sur le thème : « Le pacte scolaire en Belgique. »

21 juillet : A Luxembourg a lieu une réception à l'Ambassade de Belgique à l'occasion de la Fête Nationale Belge.

En l'église cathédrale Notre-Dame à Luxembourg, les « Petits Chanteurs de Notre-Dame de la Joie » de Paris donnent un concert spirituel.

A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, est présenté l'opéra comique « La fiancée vendue » de Friedich Smetana.

22 juillet : A Mersch débute le IVe Festival international de Folklore, organisé par le groupe folklorique « Vallée des Sept Châteaux » de Mersch.

23 juillet : En l'église paroissiale à Wiltz, l'orchestre de musique de chambre de la Radio sarroise donne un concert d'œuvres de J. S. Bach.

26 juillet : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat faite par M. Jos. Ewert, président de l'UNEL, sur le thème : « L'UNEL et ses problèmes. »

27 juillet : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, est présentée la pièce « Das Salzburger große Welttheater » de Hugo von Hofmannsthal.

29 juillet : A Luxembourg a lieu la bénédiction du nouveau carillon de l'église cathédrale Notre-Dame.

A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, est présentée la pièce « Die Bürger von Calais » de Georg Kaiser.

31 juillet : A Ettelbruck débute le congrès de « l'International Farm Youth Exchange », placé sous le patronage du Ministère de l'Agriculture et de la Ville d'Ettelbruck. Une centaine de jeunes ruraux venant de quatorze pays européens et d'outre-mer prennent part à ce congrès.

Le Mois en Luxembourg

(mois d'août)

2 août : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat faite par M. Pierre Theves, diplômé en sciences politiques et en économie politique, sur le thème : « Rente et mieux-value. Théorie et applications dans le monde moderne. »

5 août : A Wiltz, dans le cadre du Festival international de Théâtre en plein air, est présentée la tragédie « Antigone » de Jean Anouilh.

9 août : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat faite par M. le Dr Jean Gœdert sur le thème : « L'Infrastructure médicale du Grand-Duché. »

13 août : A Lorentzweiler est célébré, en présence de nombreuses personnalités, le onzième centenaire de la fondation de la localité. Sa Sainteté le Pape Paul VI et Son Altesse Royale le Grand-Duc adressent des télégrammes de félicitations respectivement à la paroisse de Lorentzweiler et au député-maire de Lorentzweiler, M. Jos. Wohlfahrt.

16 août : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat fait par le Rév. père François Kurris sj, sur le thème : « Les deux progressismes du catholicisme néerlandais. »

18 août : A Luxembourg débute le « Ier Festival International de Musiques Militaires », avec la participation de corps de musiques militaires des pays suivants : Canada, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie et Luxembourg.

21 août : A Luxembourg débute la session 1967 du Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes.

23 août : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat sur le thème : « La promotion des laïcs par le conseil paroissial. »

30 août : A Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence-débat sur le thème : « L'expression culturelle de l'étudiant. »

Le Mois en Luxembourg

(mois de septembre)

2 septembre : A Luxembourg a lieu l'ouverture de la 29e Foire de l'Ameublement.

A Schifflange, Differdange, Rumelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck et Wiltz a lieu une journée commémorative à l'occasion du 25e anniversaire de la grève générale de 1942.

Au Carrefour à Luxembourg, l'ALUC invite à une conférence faite par M. Georges Van Riet, professeur de philologie de la religion à l'Université de Louvain, sur le thème : « Origine de l'incroyance contemporaine. »

A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition marquant le jumelage philatélique Béziers-Luxembourg.

3 septembre : A Mamer a lieu la « Journée Commémorative Nationale », organisée par la « Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlés de Force ».

A Mersch a lieu l'inauguration du terrain du futur « Village d'enfants SOS ».

7 septembre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du sculpteur indien Amar Nath Sehgal.

8 septembre : A la Villa Louvigny à Luxembourg, l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, placé sous la direction de Pierre Colombo, donne un concert, organisé par les Amitiés Françaises.

9 septembre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'architecte Camille Frieden.

A Luxembourg débute une quinzaine commerciale italienne, organisée par les grands magasins Monopol-Scholer.

A Pétange a lieu une cérémonie de commémoration à l'occasion du 23e anniversaire de la libération du pays.

10 septembre : A Mersch a lieu le 47e congrès de la Fédération des Sapeurs-Pompiers du Luxembourg.

11 septembre : Au Centre Européen du Kirchberg à Luxembourg débute la 13e assemblée générale de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord (ATA). Cette assemblée est présidée par M. P.-H. Spaak.

12 septembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, la British-Luxembourg Society invite à une conférence faite par M. Gelbert Longdon, député, sur le thème : « Recent social and political changes in Great Britain. »

13 septembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes, M. Jean-Claude Achille, directeur général des Charbonnages de France, tient une conférence sur le thème : « Le déclin du charbon : ses causes, ses conséquences. «

14 septembre : A Luxembourg débute le 16e Congrès de l'Office International du Coin de Terre au cours duquel est célébré le 40e anniversaire de la fondation de la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer.

Au Théâtre municipal à Luxembourg, la musique militaire des « Guardia di Finanza » donne un concert à l'occasion de la quinzaine commerciale italienne.

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. le Dr Karl Mommer, Vice-président du Bundestag, tient une conférence en langue allemande sur le thème : « Das Vetorecht gegen die Aufnahme eines neuen Mitgliedstaates in die Europäischen Gemeinschaften. » Cette conférence est organisée par le Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes.

15 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, les Jeunesses Musicales invitent à un concert donné par le « Los Angeles Philharmonic Orchestra », placé sous la direction de Zubin Metha, avec le concours du pianiste André Watts.

16 septembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation des Amis d'Israël du Luxembourg, M. le Dr Ernst Simon, professeur à l'Université de Jerusalem, tient une conférence sur le thème : « Tradition et avenir en Israël. »

17 septembre : A Esch-sur-Alzette a lieu un grand corso fleuri à l'occasion du 40e anniversaire de la fondation de la Ligue luxembourgeoise du Coin de Terre et du Foyer.

18 septembre : A Luxembourg débute le 13e congrès international sur les substances vitales, l'alimentation, les maladies dues à la civilisation.

20 septembre : A Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Pierre Berchem.

21 septembre : A Luxembourg a lieu la rentrée solennelle de la Cour Supérieure de Justice, avec l'installation du nouveau Procureur Général d'Etat, M. Jean-Pierre Fischer.

22 septembre : A Luxembourg a lieu une « Journée du Canada », placée sous le haut patronage de S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur du Canada, dans le cadre du festival international de musique militaire à Luxembourg.

23 septembre : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette à lieu une grande soirée chorégraphique, à l'occasion de l'ouverture de la saison théâtrale.

A Differdange, « Exploration du Monde » présente « Les Antilles ou le merveilleux voyage », conférence faite par M. Jean Raspail.

24 septembre : A Fouhren a lieu la Fête Nationale du Travail et de la Terre.

A Walferdange a lieu l'installation officielle de l'Institut Pédagogique dans les bâtiments des anciennes casernes.

25 septembre : A Luxembourg, le R. P. René Kieffer op. parle sur le sujet : « La Suède, pays post-chrétien ? » Cette conférence est organisée par l'Université Populaire Catholique.

27 septembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sur invitation du Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes, Sir Alec Douglas-Home, ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, tient une conférence sur le thème : « Britain as a partner in Europe. »

28 septembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, les Amis de l'Autriche invitent à une conférence faite par M. le professeur Friedrich Langer, de Vienne, sur le sujet : « Vienne et le Danube — le Danube et Vienne. »

A Luxembourg est célébré l'anniversaire de naissance de S.A.R. Monseigneur le Prince par un Te Deum solennel en l'église Saint-Michel.

29 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art dramatique présente la pièce « Fin de partie » de Samuel Beckett.

30 septembre : A Luxembourg a lieu le vernissage des expositions des peintres Mars Schmit, Charchoune et Gerd G. Bildau.

IMP. P. LINDEN LUXEMBG.